



TABLEAU DE BORD 2020 DES INFRACTIONS IMPLIQUANT LES MINEUR(E)S ET LES FEMMES PENDANT LA PHASE DE L'ENQUETE POLICIERE



Edition octobre 2021



TABLEAU DE BORD 2020 DES INFRACTIONS IMPLIQUANT LES MINEUR(E)S ET LES FEMMES PENDANT LA PHASE DE L'ENQUETE POLICIERE

Réalisé et publié avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)



Edition octobre 2021

AVANT-PROPOS

La protection des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national est la mission première de mon département. Dans l'exécution de cette mission, une attention particulière est accordée aux personnes vulnérables notamment les mineur(e)s et les femmes.

En effet, au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays du monde entier, cette frange de la population est de plus en plus victime de diverses formes de violences (physique, sexuelle, morale ou psychologique, économique etc.). Elle est aussi mise en cause dans des infractions à la loi pénale.



Sa vulnérabilité s'est accentuée avec la crise sécuritaire que traverse notre pays et dans un contexte de pandémie liée à la covid19. Il s'avère donc nécessaire de disposer de données chiffrées spécifiques et illustratives afin de mieux cerner le phénomène ; toute chose qui contribue à la prise de décisions adéquates.

C'est dans ce sens que le Fonds des nations unies pour l'enfance(UNICEF) a bien voulu renouveler son accompagnement au Ministère de la Sécurité dans l'élaboration du tableau de bord statistique 2020 des infractions impliquant les mineur(e)s et les femmes pendant la phase de l'enquête policière.

L'élaboration de ce tableau de bord s'inscrit dans le processus de capitalisation et de diffusion des données statistiques du Ministère de la Sécurité. Il se veut un guide analytique des principaux indicateurs de l'annuaire statistique des infractions impliquant les mineur(e)s et les femmes pendant la phase de l'enquête policière pour l'année 2020.

A l'image des précédentes éditions, le présent tableau de bord statistique combine la narration et la représentation visuelle des données sur :

- les infractions dont les mineur(e)s et les femmes sont victimes ou mis en cause ;
- les instructions de justice relatives aux affaires les concernant ;
- les actions de prévention entreprises en leur faveur recueillies auprès des services de la Police nationale (PN) et de la Gendarmerie nationale (GN).

En dépit de multiples efforts consentis par les acteurs pour disposer d'un document de qualité, des imperfections pourraient y subsister. De ce fait, mon département à travers la Direction des Statistiques Sectorielles reste ouvert à toutes critiques constructives dans le but de parfaire les éditions à venir.

Aussi, voudrais-je adresser mes vives félicitations à l'ensemble des acteurs de la sécurité qui œuvrent inlassablement à l'instauration et au maintien de la paix et de la quiétude dans notre pays, surtout à ceux qui ont rendu possible l'élaboration du présent document.

Pour terminer, je remercie l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) pour son appui technique et je réitère toute ma gratitude à l'UNICEF pour son soutien constant depuis des années aux actions du Ministère de la Sécurité.

Le Ministre de la Sécurité

Maxime KONE

RESUME

Le présent tableau de bord qui analyse les données des activités de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale relatives aux mineur(e)s et aux femmes est décliné en activités de police administrative et de police judiciaire.

En matière d'activités de police administrative concernant les mineur(e)s et les femmes, la Police et la Gendarmerie ont réalisé, au cours de l'année 2020, plus de 27 000 activités composées de sorties de sensibilisation, de contrôle, de dissuasion, de réception de déclaration de sorties de mineur(e)s ou en fugue et de femmes en difficulté. Sur la période considérée, sur plus de 1 600 enfants sortis ou en fugue, plus de 1 200 ont été retrouvés, soit un taux de 76%. Ce taux est plus élevé au niveau des garçons (85%) que chez les filles (70%). S'agissant des femmes en difficulté reçues dans les services de sécurité, leur nombre a augmenté de 19% par rapport à l'année précédente. Les instructions de justice reçues en 2020, au nombre de 3 562, sont constituées des instructions du parquet, des commissions rogatoires et des assistances à huissier. Au plan national, la part des instructions du parquet reçues est de 90% au titre de l'année 2020. Au niveau régional, en 2020, les régions du Sud-Ouest et du Centre-Est ont les proportions des instructions du parquet les plus élevées avec 90% chacune, contre 84% pour le Sahel. En matière d'exécution d'instructions de justice, le taux moyen est de 96% en 2020.

En matière de police judiciaire, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré plus de 6 000 cas de crimes et délits impliquant plus de 7 000 auteurs mineur(e)s et femmes. Ces infractions ont augmenté de 68% par rapport à l'année 2019. Les crimes et délits contre les personnes et contre les biens sont les plus importants et représentent chacun 43% des cas tandis que ceux contre la sécurité publique et ceux relatifs aux drogues sont les plus faibles avec chacun 1% des cas enregistrés en 2020. Au niveau régional, la région des Cascades avec 87 cas pour 100 000 habitants enregistre le plus grand ratio de crimes et délits contre une moyenne nationale de 30 cas pour 100 000 habitants. Le ratio le plus faible est enregistré dans la région du Nord avec 1 cas pour 100 000 habitants.

En ce qui concerne les victimes, la Police et la Gendarmerie ont enregistré plus de 7 000 cas de violences commises sur les mineur(e)s et les femmes au cours de l'année 2020, dont 69% d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie, 19% de violences morales et psychologiques et 12% de violences sexuelles. Le ratio des victimes pour 100 000 habitants par région indique que la région du Centre (98 victimes pour 100 000 habitants) détient le ratio le plus élevé tandis que le Centre-Ouest a celui le plus bas (8 victimes pour 100 000 habitants). Le niveau national est de 42 victimes pour 100 000 habitants.

En 2020, les coups et blessures volontaires (39%) et les menaces (21%) constituent les infractions majeures liées aux atteintes à l'intégrité physique et à la vie.

Quant aux violences morales et psychologiques, les injures publiques comptabilisent le taux le plus élevé avec 44%. Pour cette catégorie de violences, les victimes sont en majorité des femmes (40%).

Au niveau des violences sexuelles, les cas de viols sont les plus élevés et représentent 39% en 2020. D'une manière générale, on enregistre une augmentation de 46% de ces violences par rapport à 2019.

Sources statistiques : annuaire statistique 2020 des infractions impliquant les mineur(e)s et les femmes pendant la phase de l'enquête policière ; projections démographiques 2007-2020 /INSD.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	i
RESUME	ii
SOMMAIRE	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
LISTE DES GRAPHIQUES	v
LISTE DES TABLEAUX	vii
PRINCIPAUX INDICATEURS	viii
I. POLICE ADMINISTRATIVE	1
II. POLICE JUDICIAIRE.....	4
II.1 Actes de police judiciaire.....	5
II.2 Crimes et délits.....	7
II.2.1 Auteurs.....	7
II.2.2 Victimes.....	23
GLOSSAIRE.....	ix
LISTE DE PARTICIPANTS	xiv

SIGLES ET ABREVIATIONS

CBV	Coups et blessures volontaires
DAF	Direction de l'administration et des finances
DCPP	Direction de la coordination des projets et programmes
DFP	Direction de la formulation des politiques
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGPN	Direction générale de la police nationale
DGTI	Direction générale des transmissions et de l'informatique
DMP	Direction des marchés publics
DPPO	Direction de la prospective et de la planification opérationnelle
DRPN	Direction régionale de la police nationale
DSEC	Direction du suivi-évaluation et de la capitalisation
DSS	Direction des statistiques sectorielles
EMGN	Etat-major de la gendarmerie nationale
GN	Gendarmerie nationale
Grie	Gendarmerie
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
MSECU	Ministère de la sécurité
PJ	Police judiciaire
PN	Police nationale
SG	Secrétariat général
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des activités de police administrative	2
Graphique 2 : Sortie et retour d'enfants de 2016 à 2020	2
Graphique 3 : Proportion des garçons sortis par région en 2020	2
Graphique 4 : Taux de retour selon le sexe en 2020	2
Graphique 5 :Taux de retour selon le sexe	2
Graphique 6 : Femmes en difficulté reçues	2
Graphique 7 : Evolution des activités de police judiciaire	5
Graphique 8 : Part des activités de police judiciaire	5
Graphique 9 : Nombre d'instructions de justice reçues par région en 2020	5
Graphique 10 : Taux d'exécution des instructions de justice par région en 2020	5
Graphique 11 : Evolution de la part des instructions du parquet reçues	5
Graphique 12 : Part des instructions du parquet reçues par région en 2020	5
Graphique 13 : Evolution des crimes et délits	7
Graphique 14 : Répartition des crimes et délits en 2020	7
Graphique 15 : Proportion des infractions par région en 2020	7
Graphique 16 : Ratio d'infractions pour 100 000 habitants en 2020	7
Graphique 17 : Evolution des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	9
Graphique 18 : Répartition (%) des infractions en 2020	9
Graphique 19 : Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région en 2020.....	9
Graphique 20 : Ratio de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants en 2020.....	9
Graphique 21 : Evolution des cas de crimes et délits contre la propriété et de leurs auteurs	11
Graphique 22 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la propriété en 2020	11
Graphique 23 : Répartition des cas de crimes et délits les biens par région en 2020.....	11
Graphique 24 : Répartition des cas de crimes et délits contre les biens par région pour 100 000 habitants	11
Graphique 25 : Evolution des cas de crimes et délits contre les personnes et de leurs auteurs	13
Graphique 26 :Proportion des infractions de crimes et délits contre les personnes en 2020.....	13
Graphique 27 :Répartition des cas par région en 2020.....	13
Graphique 28 :Ratio des crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants.....	13
Graphique 29 : Evolution des cas de crimes et délits contre la sécurité publique et de leurs auteurs	15
Graphique 30 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la sécurité publique en 2020	15
Graphique 31 : Répartition des cas par région en 2020.....	15
Graphique 32 : Ratio des crimes et délits contre la sécurité publique pour 100 000 habitants en 2020	15
Graphique 33 : Nombre de cas de corruption et infractions assimilées par région en 2020	17
Graphique 34 : Répartition (%) des cas de corruption et infractions assimilées en 2020	17
Graphique 35 : Evolution des cas de Faux en écriture ; Faux et usage de faux ; Faux monnayage ; Usurpation ou usage irrégulier de fonction.....	19
Graphique 36 :Répartition (%) des infractions de crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et de faux en 2020	19
Graphique 37 :Répartition des cas par région en 2020.....	19
Graphique 38 :Ratio des cas de Faux en écriture ; Faux et usage de faux ; Faux monnayage ; Usurpation ou usage irrégulier de fonction pour 100 000 habitants en 2020	19
Graphique 39 : Evolution des cas d'usage illicite de drogues	21
Graphique 40 : Répartition (%) des cas d'usage illicite de drogues par région en 2020.....	21

Graphique 41 : Evolution du nombre de cas de violences sur la période 2016-2020	23
Graphique 42 : Répartition par type de violences en 2020	23
Graphique 43: Evolution des types de violences sur la période 2016-2020	23
Graphique 44: Situation des victimes par région en 2020	23
Graphique 46: Ratio des victimes pour 100 000 habitants par région en 2020	25
Graphique 47: Ratio des femmes victimes pour 100 000 habitants femmes par région	25
Graphique 48: évolution de la proportion des victimes burkinabè de 2016 à 2020	25
Graphique 49: Proportion des victimes burkinabè par région en 2020	25
Graphique 50: Répartition des victimes en femme, fille et garçon en 2020	25
Graphique 51: Evolution comparée du nombre des victimes et celui des auteurs de 2016 à 2020 ..	25
Graphique 52: Evolution du nombre des cas d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie de 2016 à 2020	27
Graphique 53: Evolution des cas les plus fréquents d' atteintes à l'intégrité physique et à la vie de 2016 à 2020	27
Graphique 54: Part (%) des cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie en 2020	27
Graphique 55: Ratio des cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie pour 100 000 habitants par région en 2020	27
Graphique 56: Evolution des violences morales et psychologiques de 2016 à 2020	29
Graphique 57: Evolution des infractions les plus fréquentes des violences morales et psychologiques de 2016 à 2020	29
Graphique 58: Proportion des infractions les plus fréquentes en 2020	29
Graphique 59: ratio des infractions des violences morales et psychologiques pour 100 000 habitants en 2020	29
Graphique 60: Evolution des cas de violences sexuelles de 2016 à 2020	31
Graphique 61: Evolution des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles de 2016 à 2020	31
Graphique 62 : Proportion des infractions les plus fréquentes en 2020	31
Graphique 63 : Ratio des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles pour 100 000 habitants par région en 2020	31
Graphique 64: Taux des victimes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie par région en 2020	33
Graphique 65: Taux des victimes des violences morales et psychologiques par région en 2020	33
Graphique 66: Taux des victimes des violences sexuelles par région en 2020	33
Graphique 67 : Répartition des victimes par catégorie de 2016 à 2020	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des principaux indicateurs.....	viii
Tableau 2 : Récapitulatif des activités de police administrative impliquant les mineur(e)s et les femmes.....	2
Tableau 3 : Sortie et retour d'enfants par région en 2020	2
Tableau 4: Récapitulatif des activités de police judiciaire au cours de l'année 2020	5
Tableau 5: Récapitulatif des crimes et délits constatés au cours de l'année 2020	7
Tableau 6: Nombre de crimes et délits par région en 2020	7
Tableau 7: Récapitulatif des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	9
Tableau 8: Nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région en 2020	9
Tableau 9: Récapitulatif des crimes et délits contre les biens en 2020	11
Tableau 10: Nombre de crimes et délits contre les biens par région en 2020	11
Tableau 11: Récapitulatif des crimes et délits contre les personnes	13
Tableau 12 : Nombre de crimes et délits contre les personnes par région en 2020	13
Tableau 13: Récapitulatif des crimes et délits contre la sécurité publique	15
Tableau 14: Nombre de crimes et délits contre la sécurité publique par région en 2020	15
Tableau 15: Récapitulatif des cas de corruption et infractions assimilées	17
Tableau 16: nombre de cas de corruption et infractions assimilées par région en 2020	17
Tableau 17 : Récapitulatif crimes et délits a la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et de faux.....	19
Tableau 18 : Nombre de crimes et délits contre la sécurité publique par région en 2020.....	19
Tableau 19: Récapitulatif des crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues	21
Tableau 20: Nombre de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues par région en 2020	21
Tableau 21: Récapitulatif des violences enregistrées en 2020.....	23
Tableau 22: Récapitulatif des atteintes à l'intégrité physique et à la vie en 2020	27
Tableau 23: Récapitulatif des violences morales et psychologiques en 2020	29
Tableau 24: résumé des violences sexuelles	31

PRINCIPAUX INDICATEURS

Tableau 1 : Liste des principaux indicateurs

Désignation	unité	2016	2017	2018	2019	2020
Proportion des garçons sortis (%)	%	37	44	38	41	
Taux de retour (%)	%	58	63	64	59	
Taux d'exécution des instructions de justice(%)	%	96	95	87	96	
Nombre d'infractions pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	50	18	
Ratio de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	3	2	
Ratio de cas de crimes et délits contre la paix publique pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	1	0,43	
Ratio de cas de crimes et délits contre la propriété pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	20	6	
Ratio de cas de crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants	Nombre	-	-	25	10	
Ratio des infractions majeures des violences morales et psychologiques pour 100 000 habitants	Nombre	4	5	5	3	
Ratio des infractions les plus fréquentes des atteintes physique et à la vie pour 100 000 habitants	Nombre	14	20	24	12	
Ratio des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles pour 100 000 habitants	Nombre	2	1	4	2	

I. POLICE ADMINISTRATIVE

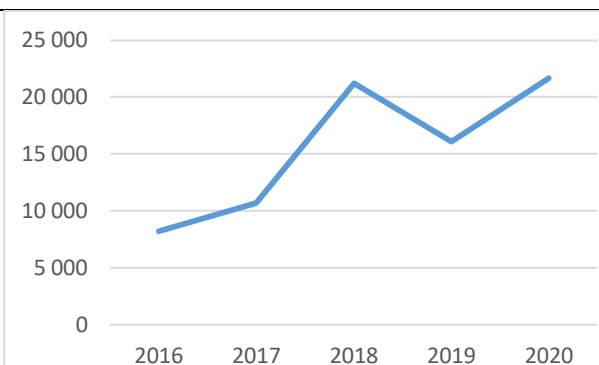
Tableau 2 : Récapitulatif des activités de police administrative impliquant les mineur(e)s et les femmes

2020	% Sortie pour contrôle	% de mineur(e)s sorti(e)s et en fugue	Variation (%) de 2020 par rapport à :	
			2019	2016
21 638	37	11	34	164

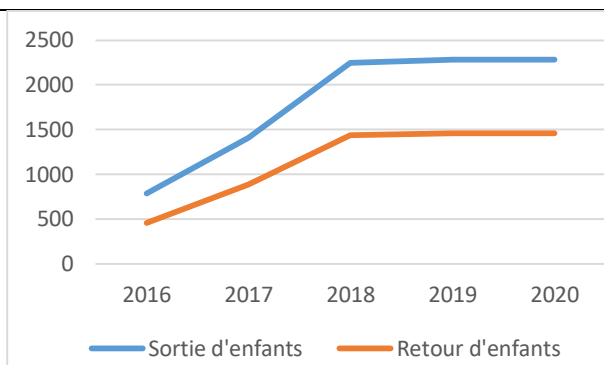
Tableau 3 : Sortie et retour d'enfants par région en 2020

Boucle du Mouhoun	Cascades	Centre	Centre-Est	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Hauts-Bassins	Nord	Plateau-Central	Sahel	Sud-Ouest	Ensemble
Sortie d'enfants par région													
186	91	805	145	79	190	74	163	166	97	66	74	145	2281
Retour d'enfants par région													
116	40	393	77	71	129	59	90	220	87	41	59	77	1459

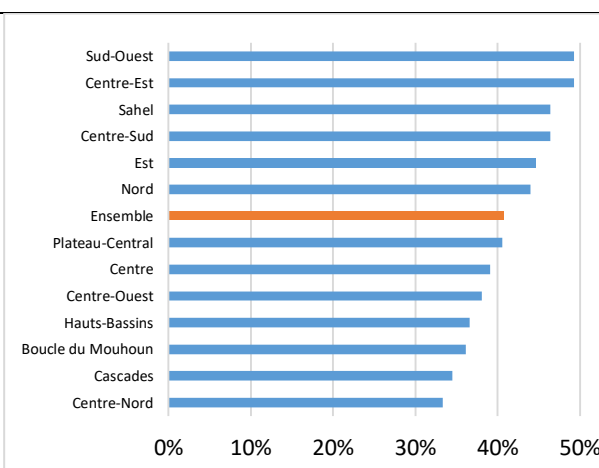
Graphique 1 : Evolution des activités de police administrative



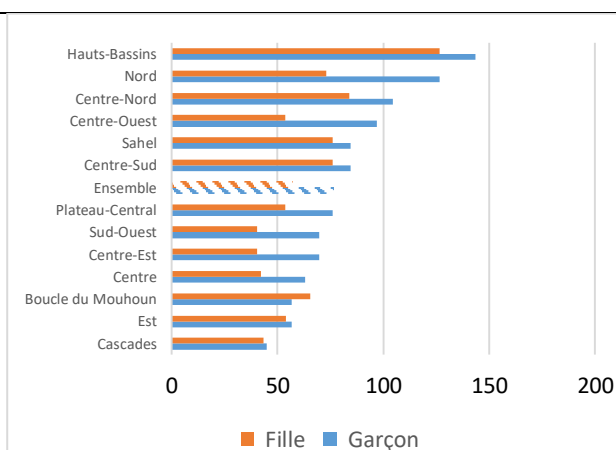
Graphique 2 : Sortie et retour d'enfants de 2016 à 2020



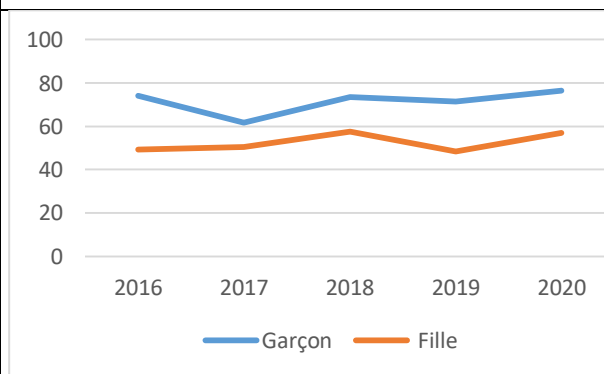
Graphique 3 : Proportion des garçons sortis par région en 2020



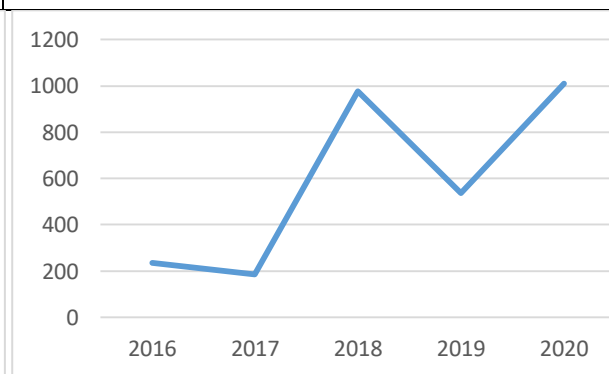
Graphique 4 : Taux de retour selon le sexe en 2020



Graphique 5 : Taux de retour selon le sexe



Graphique 6 : Femmes en difficulté reçues



¹ Les sorties d'enfants regroupent les déclarations d'enfants sortis reçus et les déclarations d'enfants en fugue reçus.

² Les enfants retrouvés regroupent les enfants sortis reçus, les enfants en fugue reçus et les enfants égarés retrouvés.

Points saillants :

- Augmentation du nombre des activités de police administrative de 34% en 2020 par rapport à 2019 ;
- Pourcentage élevé (37%) des activités de contrôles par rapport aux autres activités de police administrative en 2020.

Commentaires

En 2020, la Police et la Gendarmerie ont réalisé plus de 21 000 activités de police administrative impliquant les mineur(e)s et les femmes dont 66% étaient des sorties de sensibilisation, de contrôle et de dissuasion. De ces activités, 11% portaient sur la réception des déclarations de mineur(e)s sortis ou en fugue. Les activités de police administrative ont augmenté de 34% par rapport à 2019 et de 164% par rapport à 2016. Cette augmentation se justifie par la hausse des activités de contrôle (7 985 en 2020 contre 4 626 en 2019).

Les déclarations de sortie d'enfants sont passées de 1 468 en 2019 à 2 281 en 2020 soit une augmentation de 55%. Il y a plus de filles déclarées sorties (64%) que de garçons en 2020.

Les régions du Sud-Ouest et du Centre-Est enregistrent les plus grandes proportions de garçons déclarés sortis, soit 49% chacune. Elles sont suivies des régions du Sahel et du Centre-Sud avec 46% chacune. Par contre, la région du Centre-Nord enregistre le plus faible taux avec 33%. Sur 2 281 enfants déclarés sortis, 1 459 enfants ont été retrouvés au niveau national, soit un taux de 64%. Ce taux est plus élevé au niveau des garçons (76%) que chez les filles (57%).

Le taux de retour varie suivant les régions. Il est supérieur au taux national dans six (06) régions pour ce qui concerne les garçons. Seule la région de la Boucle du Mouhoun enregistre un taux de retour des filles supérieur à celui des garçons.

Les services de sécurité ont enregistré 1 009 cas de femmes en difficulté reçues en 2020. Ce chiffre est supérieur à celui enregistré en 2019. Dans l'ensemble le nombre de cas de femmes en difficulté a augmenté entre 2016 et 2020 passant de 236 à 1009 soit un taux de 327%

Notes méthodologiques

Proportion des garçons sortis : Rapport entre le nombre de garçons sortis et le nombre total de sorties d'enfants.

Taux de retour : rapport entre le nombre d'enfants sortis selon le sexe et le nombre d'enfants retrouvés selon le sexe.

Taux moyen de progression annuelle : $[(\text{rapport de la valeur finale sur valeur initiale}) \text{ élevé à la puissance } 1 \text{ sur nombre d'année}] \text{ moins } 1 \text{ multiplié par } 100.$

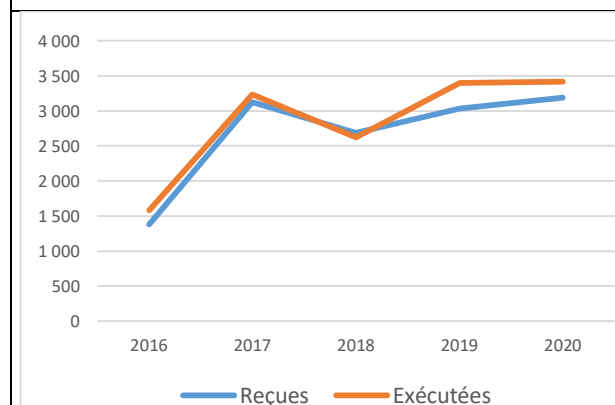
II. POLICE JUDICIAIRE

II.1 Actes de police judiciaire

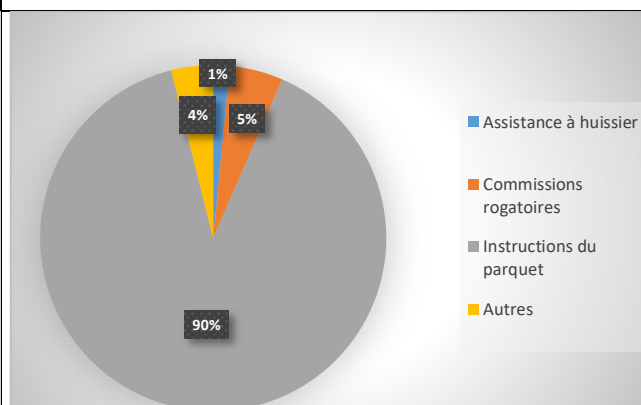
Tableau 4: Récapitulatif des activités de police judiciaire au cours de l'année 2020

Nombre en 2020	% instructions du parquet	% des instructions de justice exécutées	Variation (%) de 2020 par rapport à :	
			2019	2016
3 562	90	96	1	116

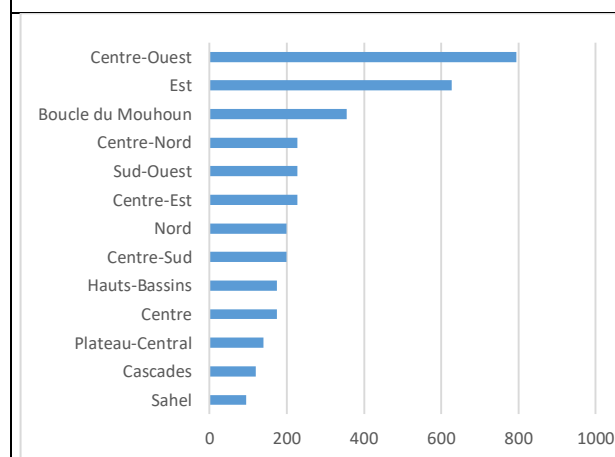
Graphique 7 : Evolution des activités de police judiciaire



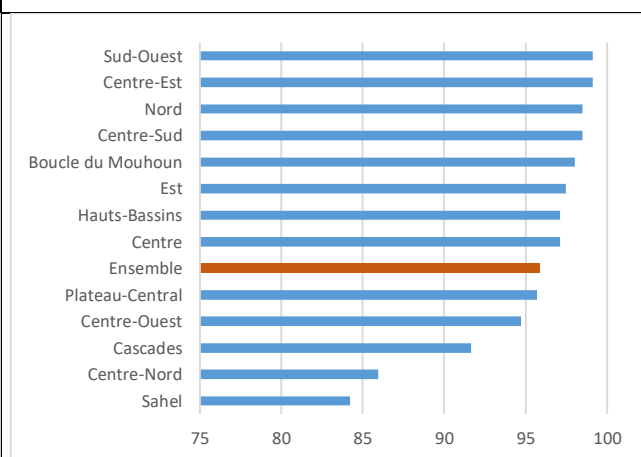
Graphique 8 : Part des activités de police judiciaire



Graphique 9 : Nombre d'instructions de justice reçues par région en 2020



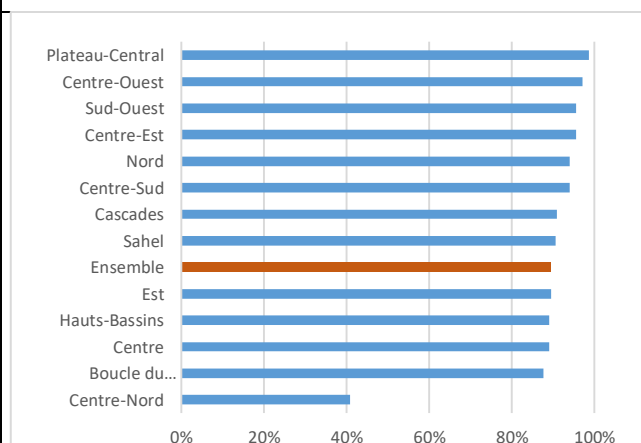
Graphique 10 : Taux d'exécution des instructions de justice par région en 2020



Graphique 11 : Evolution de la part des instructions du parquet reçues



Graphique 12 : Part des instructions du parquet reçues par région en 2020



Points saillants

- Hausse substantielle de 116% des instructions de justice reçues entre 2016 et 2020 ;
- 9 instructions de justice reçues sur 10 sont des instructions du parquet ;
- 96% des instructions de justice reçues ont été exécutées.

Commentaires

En 2020, les services de sécurité ont reçu plus de 3 500 instructions de justice dont 90% sont des instructions du parquet.

Le nombre d'instructions de justice reçues par la Police nationale et la Gendarmerie nationale a progressé de 116% entre 2016 et 2020.

La région du Centre-Ouest enregistre le plus grand nombre d'instructions de justice en 2020 avec 795 reçues. Elle est suivie par les régions de l'Est et de la Boucle du Mouhoun qui ont reçu respectivement 628 et 356. Les régions des Cascades et du Sahel avec respectivement 120 et 95 instructions de justice reçues, enregistrent les plus faibles nombres.

En matière d'exécution d'instructions de justice, le taux moyen est de 96% en 2020. Ce sont les régions du Sud-Ouest et du Centre-Est qui enregistrent la meilleure performance avec 99% d'instructions de justice exécutées. Les régions du Centre-Nord et du Sahel avec des taux respectifs de 86% et 84% arrivent en dernière position.

Notes méthodologiques

Part des activités de police judiciaire : rapport entre le nombre de chaque activité de police judiciaire et le nombre total des activités de police judiciaire enregistré.

Taux de retour : rapport entre le nombre d'enfants sortis selon le sexe et le nombre d'enfants retrouvés selon le sexe.

Taux d'exécution des instructions de justice : rapport entre le nombre d'instructions de justice reçues et le nombre d'instructions de justice exécutées.

Part des instructions du parquet : rapport entre le nombre d'instructions de justice par région et le nombre total d'instructions de justice.

II.2 Crimes et délits

II.2.1 Auteurs³

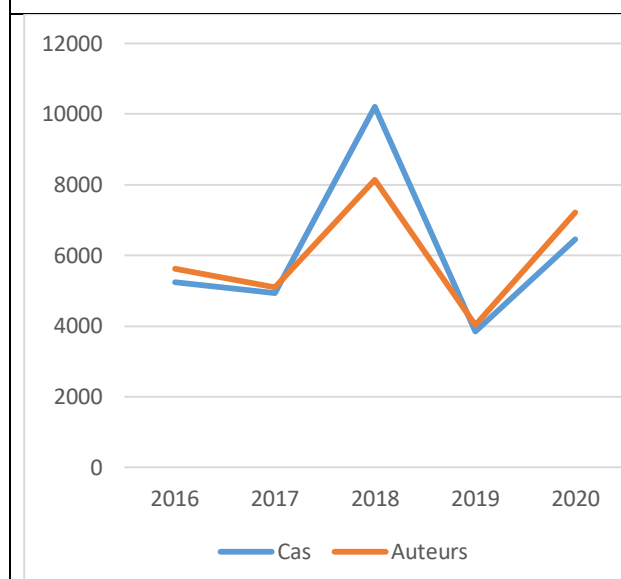
Tableau 5: Récapitulatif des crimes et délits constatés au cours de l'année 2020

Nombre en 2020		% crimes et délits contre les personnes	Variation (%) de 2020 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs(%)		
Cas	Auteurs		2019	2016	Burkinabè	Autres	Garçons	filles	femmes
6 465	7 215	43	68	23	92	8	54	12	34

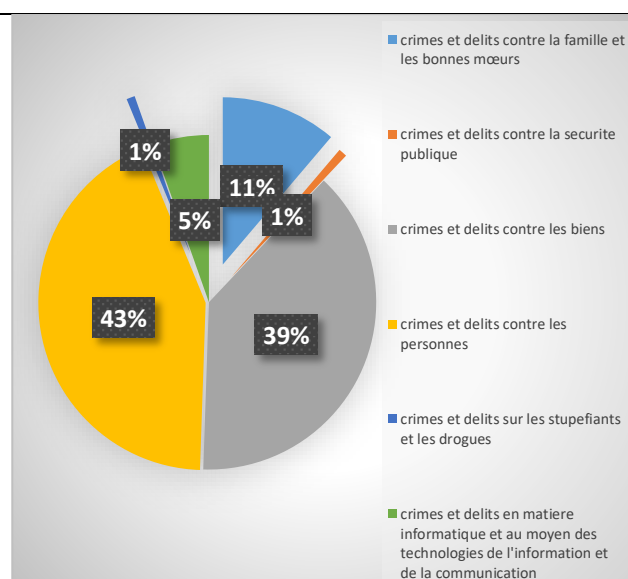
Tableau 6: Nombre de crimes et délits par région en 2020

Centre-Sud	Nord	Plateau-Central	Sud-Ouest	Centre-Est	Centre-Nord	Est	Sahel	Boucle du Mouhoun	Hauts-Bassins	Cascades	Centre-Ouest	Centre
22	22	44	177	264	374	450	587	689	758	770	770	1 538

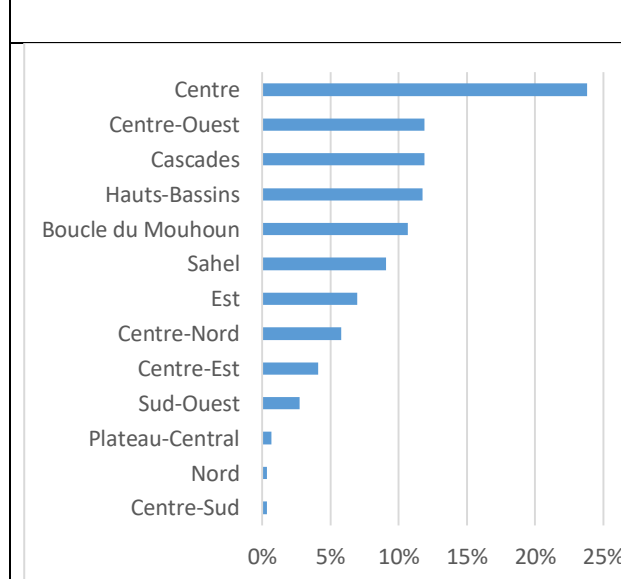
Graphique 13 : Evolution des crimes et délits



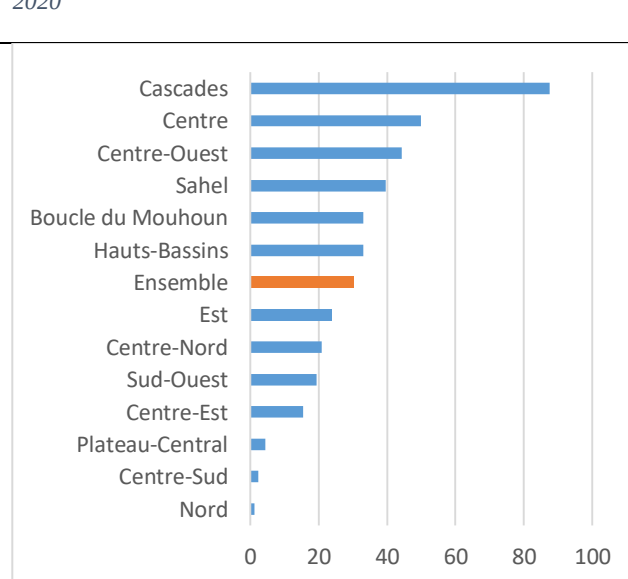
Graphique 14 : Répartition des crimes et délits en 2020



Graphique 15 : Proportion des infractions par région en 2020



Graphique 16 : Ratio d'infractions pour 100 000 habitants en 2020



³ Dans le présent document, auteur renvoie à présumé auteur comme le préconise le code de procédure pénale.

Points saillants :

- Augmentation de 68 % du nombre de cas de crimes et délits en 2020 par rapport à 2019 ;
- 43% des infractions en 2020 sont constituées des crimes et délits contre les personnes et les biens.

Commentaires

En 2020, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré près de 6 500 cas de crimes et délits impliquant les mineur(e)s et les femmes (auteurs) pendant la phase de l'enquête policière. Ces cas concernent plus de 7 000 auteur(e)s dont 54% de garçons, 12% de filles et 34% de femmes. Ces cas de crimes et délits ont augmenté en 2020 de 68% par rapport à 2019.

Les crimes et délits contre les personnes sont les plus élevés et représentent 43% des cas. Par contre les crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs ainsi que ceux contre la sécurité publique dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s représentent 2% des cas enregistrés en 2020.

En 2020, la région du Centre a enregistré 24% des cas de crimes et délits du pays, soit la plus grande part des cas. Elle est suivie de loin par les régions du Centre-Ouest et des Cascades qui enregistrent 12% des cas chacune. Les régions du Centre-Sud et du Nord viennent en dernière position avec moins de 1% des cas de crimes et délits.

Le nombre de cas de crimes et délits pour 100 000 habitants dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s varie selon les régions. Six régions enregistrent un ratio supérieur à la valeur nationale (30 cas pour 100 000 habitants).

Notes méthodologiques

Répartition des crimes et délits : rapport entre le nombre de crimes et délits par type et le nombre total de crimes et délits.

Répartition (%) des infractions par région : rapport entre le nombre de crimes et délits par région et le nombre total de crimes et délits.

Nombre d'infractions pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de crimes et délits par région sur la population de la région.

II.2.1.1 Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs

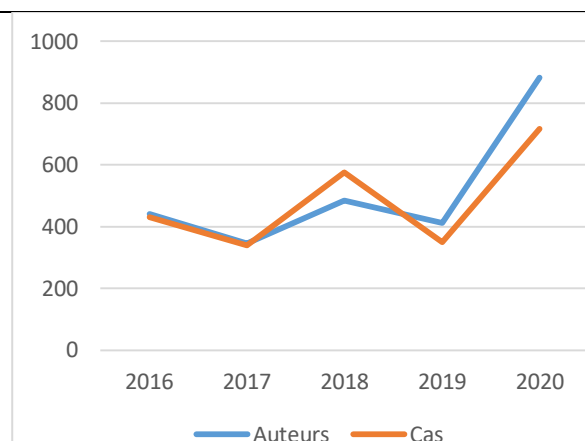
Tableau 7: Récapitulatif des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs

Nombre en 2020		% viol	Variation(%) de 2020 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs(%)		
Cas	Auteurs		2019	2016	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes
717	823	31	105	67	82	18	58	15	27

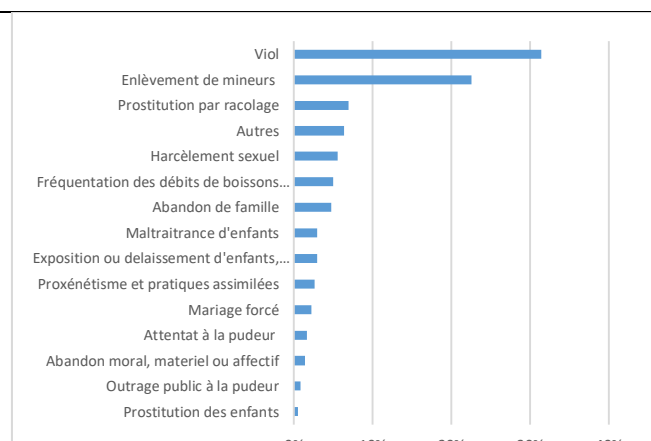
Tableau 8: Nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région en 2020

Centre-Sud	Nord	Plateau-Central	Sud-Ouest	Est	Centre-Est	Cascades	Centre-Ouest	Centre-Nord	Sahel	Boucle du Mouhoun	Centre	Hauts-Bassins	Ensemble
3	3	4	7	13	16	29	29	61	64	134	143	211	717

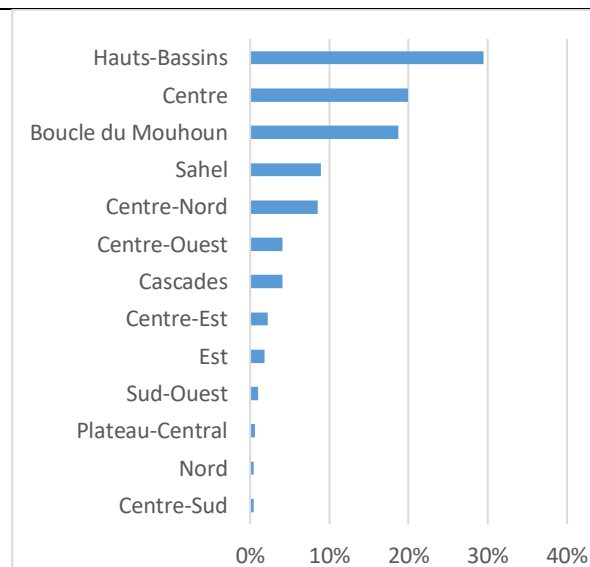
Graphique 17 : Evolution des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs



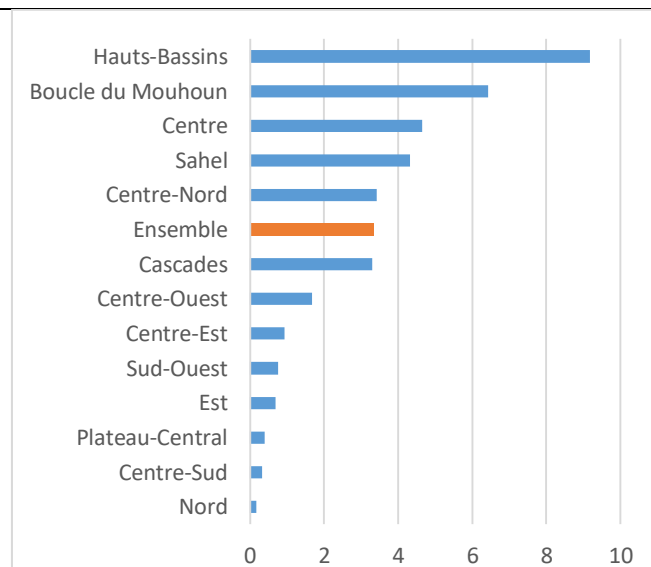
Graphique 18 : Répartition (%) des infractions en 2020



Graphique 19 : Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région en 2020



Graphique 20 : Ratio de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants en 2020



Points saillants :

- 31% de cas de viol en 2020();
- 29% des cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs concernent la région des Hauts-Bassins en 2020.

Commentaires

En 2020, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 717 cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs impliquant les mineur(e)s et les femmes pendant la phase de l'enquête policière. Ces cas concernent 823 auteur(e)s dont 58% de garçons et 27% de femmes. Les crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s ont connu une augmentation de 105% par rapport à 2019.

Concernant la répartition des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs, le viol et l'enlèvement de mineur viennent en tête avec respectivement 31% et 23% des cas. L'outrage public à la pudeur et la prostitution des enfants enregistrent les plus faibles taux avec 1% chacun. Dans l'ensemble, on a enregistré 82% d'auteurs mineur(e)s et femmes de nationalité burkinabè et 18% d'autres nationalités.

Suivant la répartition par région du nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs, la région des Hauts-Bassins vient en tête avec 29% des cas et les régions du Centre-Sud et du Nord enregistrent les plus faibles pourcentages avec moins de 1%.

Le nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants dans les régions des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, du Centre et du Centre-Nord est supérieur au ratio national qui est de 3 cas pour 100 000 habitants. Les régions du Centre-Sud et du Nord enregistrent moins d'un cas pour 100 000 habitants.

Notes méthodologiques

Viol : comprend également la tentative de viol et la complicité de viol.

Usage illicite de stupéfiants : comprend également le trafic de stupéfiants

Mariage forcé/précoce : comprend également la complicité de mariage précoce.

Avortement : comprend également la complicité et la tentative de viol

Harcèlement sexuel : comprends les harcèlements sexuels et voies de fait

Autres : regroupent l'ensemble des autres infractions.

Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000

habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région sur la population de la région.

II.2.1.2 Crimes et délits contre les biens

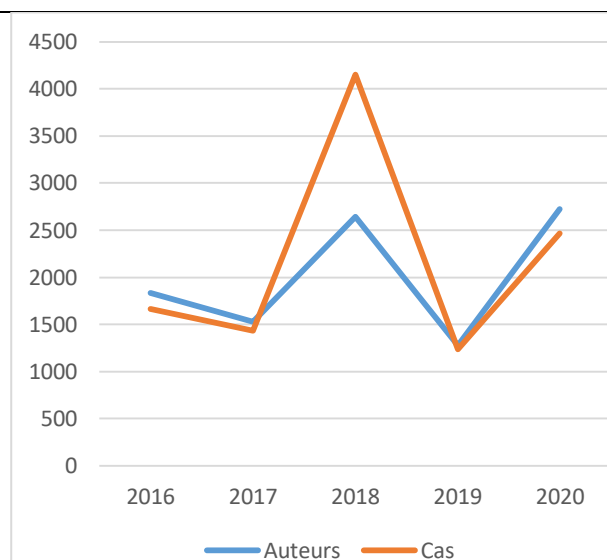
Tableau 9: Récapitulatif des crimes et délits contre les biens en 2020

Nombre en 2020		% vol	Variation (%) de 2020 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs (%)		
Cas	Auteurs		2019	2016	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes
2 463	2 723	58	99	48	96	4	68	9	23

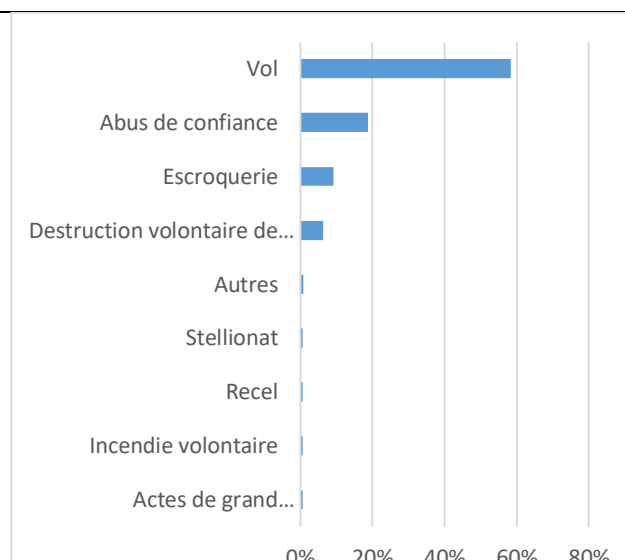
Tableau 10: Nombre de crimes et délits contre les biens par région en 2020

Plateau-Central	Centre-Sud	Nord	Centre-Est	Centre-Nord	Sahel	Sud-Ouest	Est	Boucle du Mouhoun	Hauts-Bassins	Cascades	Centre-Ouest	Centre
5	15	15	31	54	86	89	197	206	325	474	474	492

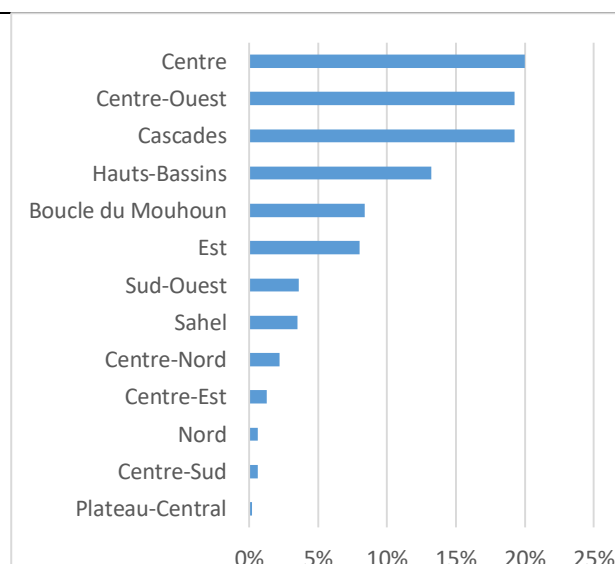
Graphique 21 : Evolution des cas de crimes et délits contre la propriété et de leurs auteurs



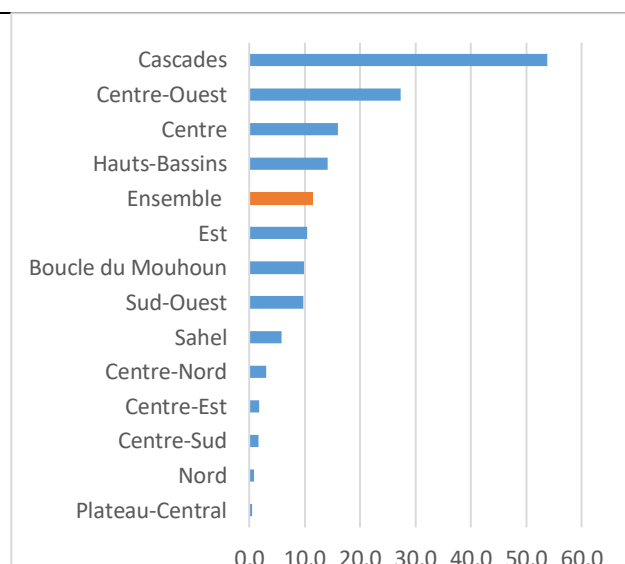
Graphique 22 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la propriété en 2020



Graphique 23 : Répartition des cas de crimes et délits les biens par région en 2020



Graphique 24 : Répartition des cas de crimes et délits contre les biens par région pour 100 000 habitants



Points saillants :

- Augmentation (99%) des crimes et délits contre la propriété en 2020 par rapport à 2019 ;
- 58% des crimes et délits contre la propriété sont des cas de vol en 2020 ;
- 69% des auteurs des crimes et délits contre la propriété en 2020 sont des garçons.

Commentaires

En 2020, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré plus de 2 400 cas de crimes et délits contre la propriété impliquant les mineur(e)s et les femmes auteurs pendant la phase de l'enquête policière. Ces cas concernent près de 3 000 auteur(e)s dont 68% de garçons et 23% de femmes. Ces crimes et délits ont presque doublé (99%) par rapport à 2019.

Suivant la répartition des crimes et délits contre la propriété, le vol totalise plus de la moitié (58%) des infractions enregistrées. Outre le vol, l'abus de confiance, l'escroquerie et la destruction volontaire de biens sont les autres infractions non moins importantes. Le stellionat, le recel, l'incendie volontaire et les actes de grand banditisme représentent chacun 1% des cas de crimes et délits contre les biens.

Dans l'ensemble, on a enregistré 96% d'auteurs mineur(e)s et femmes de nationalité burkinabè impliqués dans les crimes et délits contre les biens.

Au niveau de la répartition de l'ensemble des cas de crimes et délits contre la propriété dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s, les régions du Centre, du Centre-Ouest et des Cascades ont les pourcentages les plus élevés, soit 20% chacune. Celle du Plateau-Central enregistre le plus faible pourcentage avec moins de 1%.

Suivant la répartition des crimes et délits contre les biens pour 100 000 habitants dont les mineur(e)s et les femmes sont auteur(e)s, les régions des Cascades, du Centre-Ouest, du Centre et des Hauts-Bassins enregistrent une valeur supérieure à la valeur nationale qui est de 11 cas pour 100 000 habitants. Le Plateau Central avec moins d'un cas pour 100 000 habitants est la région où l'on enregistre le moins de cas.

Notes méthodologiques

Vol : comprend également la tentative de vol et la complicité de vol.

Escroquerie : comprend également la tentative d'escroquerie et la complicité de vol.

Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région sur la population de la région.

Autres : regroupent l'ensemble des autres infractions.

II.2.1.3 Crimes et délits contre les personnes

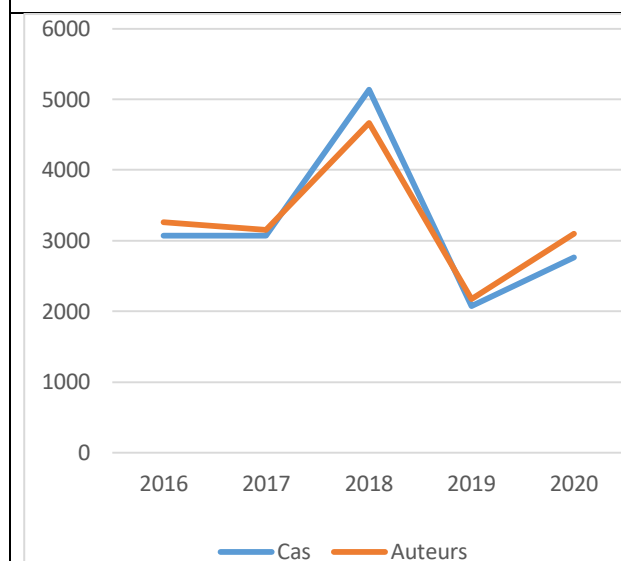
Tableau 11: Récapitulatif des crimes et délits contre les personnes

Nombre en 2020		% CBV	Variation (%) de 2020 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs(%)		
Cas	Auteurs		2019	2016	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes
1 993	2 091	36	-4	-35	93	7	46	13	41

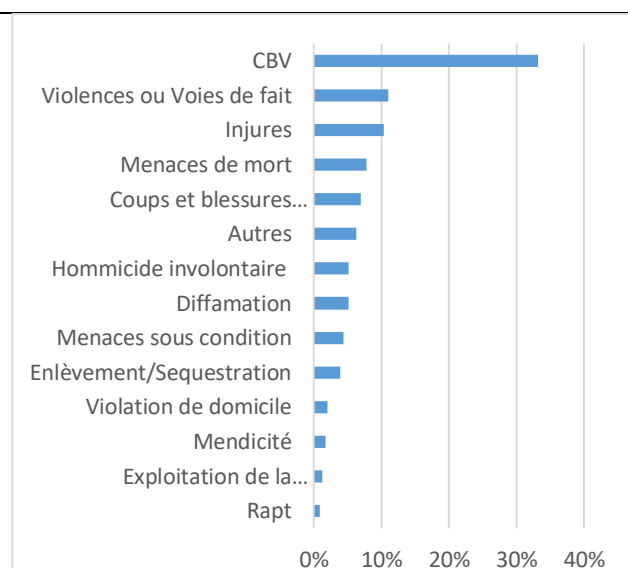
Tableau 12 : Nombre de crimes et délits contre les personnes par région en 2020

Centre-Sud	Nord	Plateau-Central	Sud-Ouest	Hauts-Bassins	Est	Cascades	Centre-Ouest	Centre-Est	Centre-Nord	Boucle du Mouhoun	Sahel	Centre
2	2	31	77	189	195	204	204	205	241	296	345	775

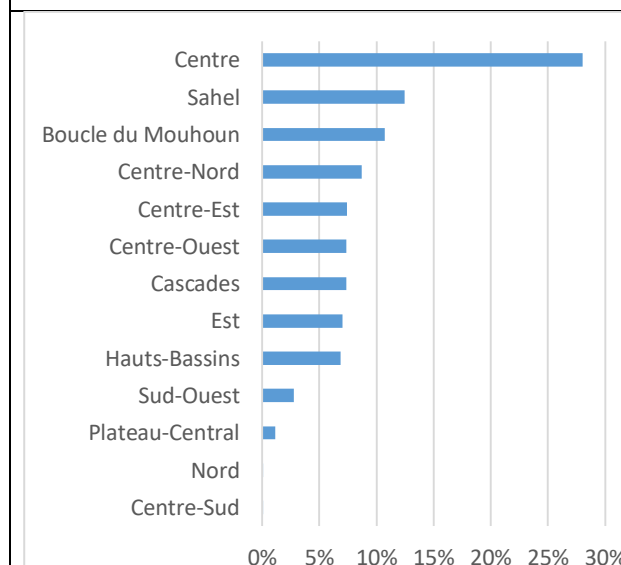
Graphique 25 : Evolution des cas de crimes et délits contre les personnes et de leurs auteurs



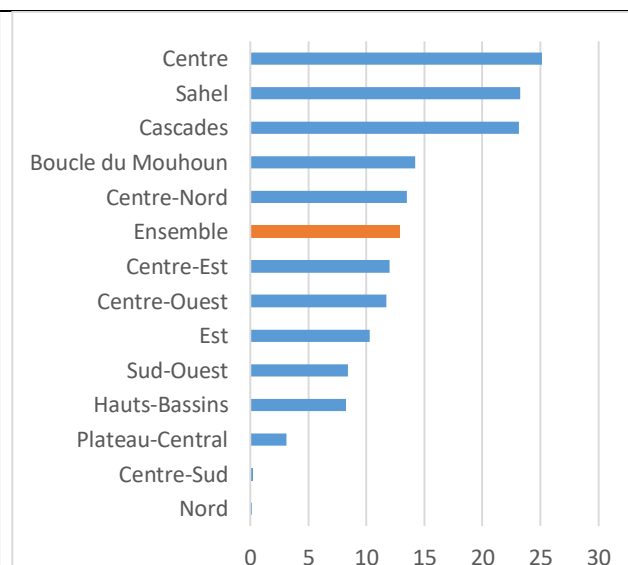
Graphique 26 : Proportion des infractions de crimes et délits contre les personnes en 2020



Graphique 27 : Répartition des cas par région en 2020



Graphique 28 : Ratio des crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants



Points saillants :

- Baisse de 4% des cas de crimes et délits contre les personnes en 2020 par rapport à 2019 ;
- 36% des crimes et délits contre les personnes sont des coups et blessures volontaires (CBV) ;
- 46% des auteurs de crimes et délits contre les personnes sont des garçons en 2020.

Commentaires

En 2020, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré environ 2 000 cas de crimes et délits contre les personnes. Ces cas ont impliqué plus de 2 000 personnes dont 93% de Burkinabè. Les auteurs de ces infractions sont composés de 46% de garçons et 41% de femmes. Ces infractions ont connu une baisse de 4% par rapport à 2019.

Les CBV constituent l'infraction la plus fréquente de cette catégorie avec 36% des cas.

Selon la répartition des crimes et délits par région, le Centre vient en tête avec 28% des cas. Elle est suivie de loin par les régions du Sahel, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Nord avec respectivement 12%, 11% et 9% des cas. Les régions du Centre-Sud et du Nord ont les plus faibles parts (moins de 1%).

Le nombre de cas de crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants varie selon les régions. Cinq (05) régions ont une valeur supérieure à la moyenne nationale (13 cas pour 100 000 habitants). La région du Centre vient en première position des régions avec 25 cas pour 100 000 habitants. Le Centre-Sud et le Nord ont les plus faibles ratios.

Notes méthodologiques

Répartition des infractions de crimes et délits contre les personnes en 2020 : rapport entre le nombre de cas de l'infraction de crimes et délits contre les personnes et le nombre total de cas des infractions de crimes et délits contre la propriété.

Ratio des cas de crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre les personnes par région sur la population de la région.

II.2.1.4 Crimes et délits contre la sécurité publique

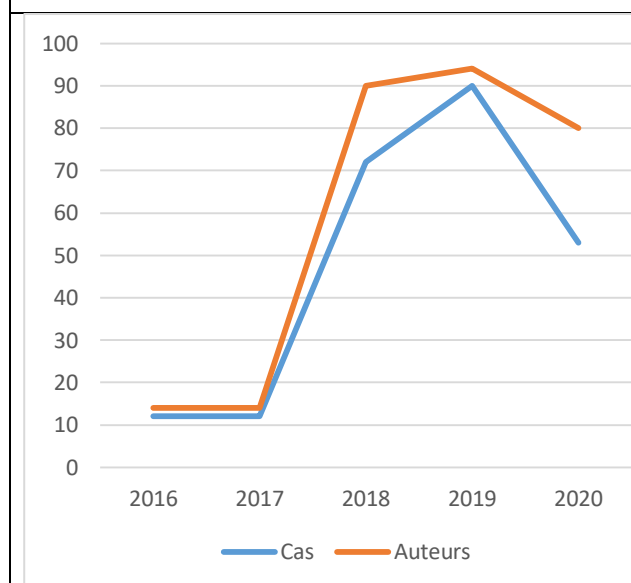
Tableau 13: Récapitulatif des crimes et délits contre la sécurité publique

Nombre en 2020		% Actes de terrorisme	Variation (%) de 2020 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs(%)		
Cas	Auteurs		2019	2016	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes
52	79	59	-42	333	90	10	96	0	4

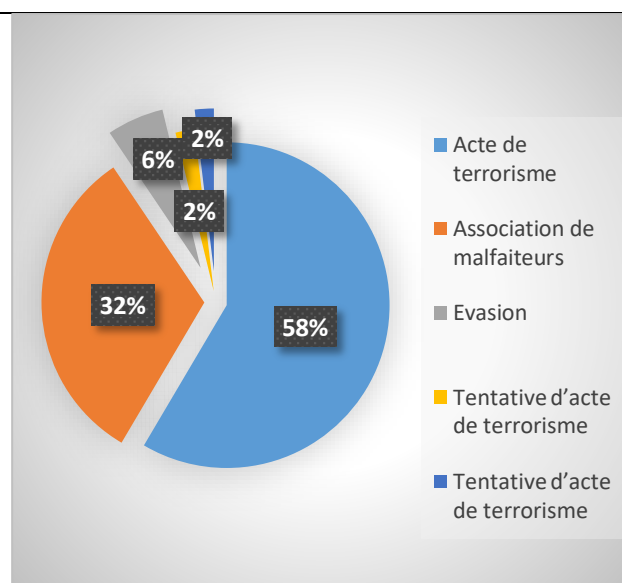
Tableau 14: Nombre de crimes et délits contre la sécurité publique par région en 2020

Boucle du Mouhoun	Centre-Sud	Nord	Plateau-Central	Sud-Ouest	Cascades	Centre	Centre-Est	Centre-Ouest	Est	Hauts-Bassins	Centre-Nord	Sahel
0	0	0	0	0	1	1	1	1	2	5	8	34

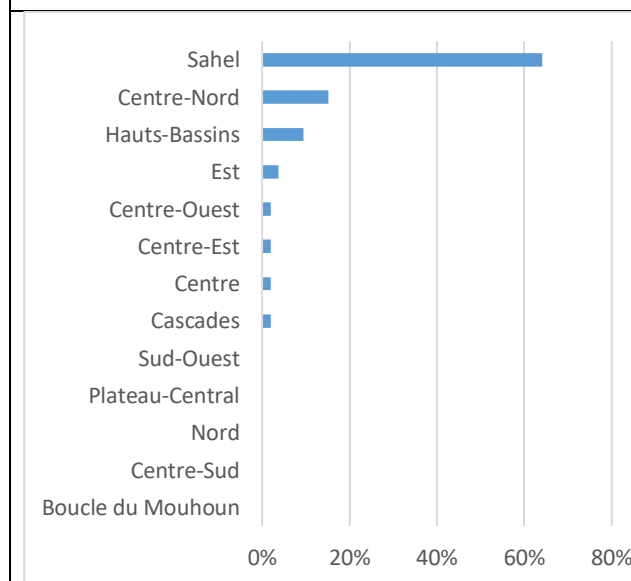
Graphique 29 : Evolution des cas de crimes et délits contre la sécurité publique et de leurs auteurs



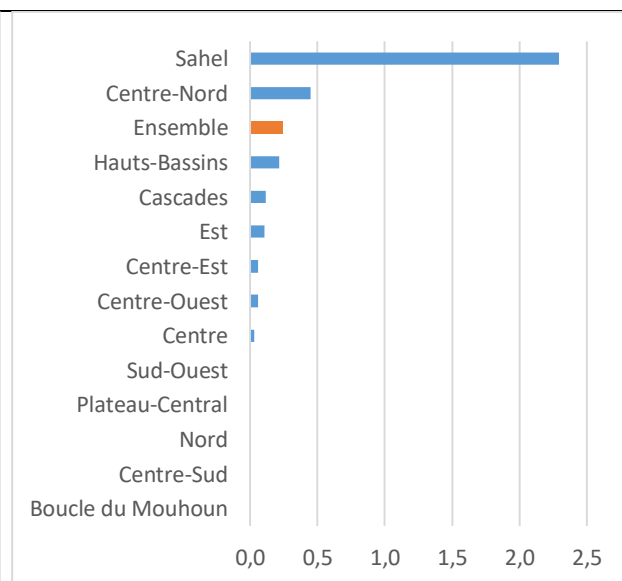
Graphique 30 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la sécurité publique en 2020



Graphique 31 : Répartition des cas par région en 2020



Graphique 32 : Ratio des crimes et délits contre la sécurité publique pour 100 000 habitants en 2020



Points saillants :

- Baisse de 42% du nombre de cas de crimes et délits contre la sécurité publique en 2020 par rapport à 2019 ;
- 59% des crimes et délits contre la sécurité publique concerne les actes de terrorisme.
- 96% des auteurs de crimes et délits contre la sécurité publique sont des garçons en 2020.

Commentaires

En 2020, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 52 cas de crimes et délits contre la sécurité publique. Ces cas ont impliqué 79 personnes dont 90% de Burkinabè. Les auteurs de ces infractions sont composés de 96% de garçons et 4% de femmes. Les infractions de crimes et délits contre la sécurité publique ont connu une baisse de 42% par rapport à 2019. De 2016 à 2020, les crimes et délits contre la sécurité publique ont évolué de façon croissante.

Les actes de terrorisme constituent l'infraction la plus fréquente de cette catégorie avec 59% des cas.

Selon la répartition de ces crimes et délits par région, le Sahel vient en tête avec 64% des cas. Elle est suivie de loin par le Centre-Nord avec 15% des cas. Par contre aucun cas n'a été enregistré dans les régions du Sud-Ouest, du Plateau Central, du Nord, du Centre-Sud et de la Boucle du Mouhoun.

La répartition des infractions pour 100 000 habitants varie selon les régions. Les régions du Sahel et du Centre-Nord ont un ratio supérieur à la valeur nationale qui est de 0,2 cas pour 100 000 habitants.

II.2.1.5 Corruption et infractions assimilées

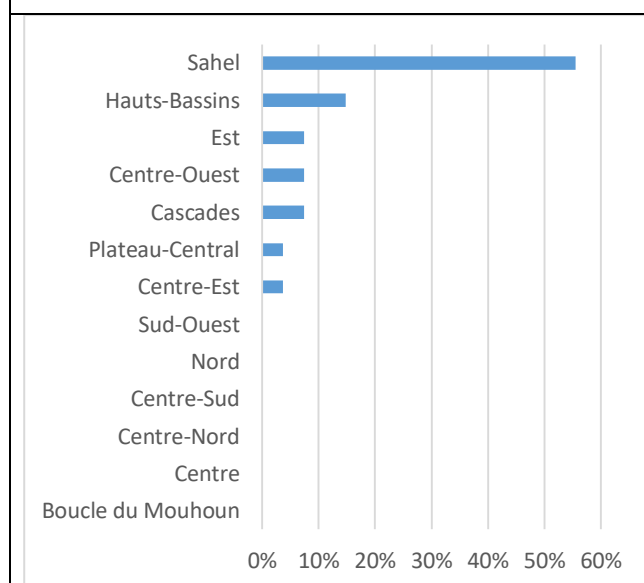
Tableau 15: Récapitulatif des cas de corruption et infractions assimilées

Nombre en 2020		% dénonciations calomnieuses	Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs(%)		
Cas	Auteurs		Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes
27	28	44	100	0	43	4	53

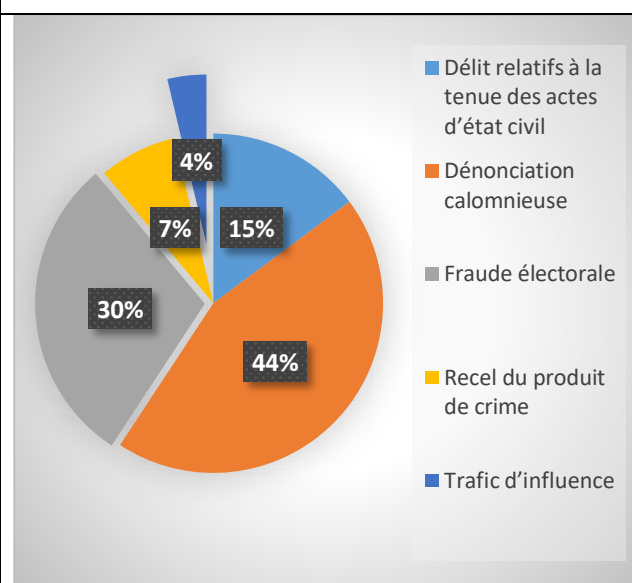
Tableau 16: nombre de cas de corruption et infractions assimilées par région en 2020

Boucle du Mouhoun	Centre	Centre-Nord	Centre-Sud	Nord	Sud-Ouest	Centre-Est	Plateau-Central	Cascades	Centre-Ouest	Est	Hauts-Bassins	Sahel
0	0	0	0	0	0	1	1	2	2	2	4	15

Graphique 33 : Nombre de cas de corruption et infractions assimilées par région en 2020



Graphique 34 : Répartition (%) des cas de corruption et infractions assimilées en 2020



Points saillants :

- 44% des cas concernent les dénonciations calomnieuses ;
- 53% des auteur(e)s de corruption et infractions assimilées en 2020 sont des femmes ;
- 100% des auteur(e)s de corruption et infractions assimilées en 2020 sont des burkinabè.

Commentaires

En 2020 les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 27 cas de crimes et délits de corruption et infractions assimilées. Ces cas impliquent 28 auteur(e)s dont 43% de garçons et 53% de femmes.

Suivant la répartition des crimes et délits de corruption et infractions assimilées, la dénonciation calomnieuse, à elle seule enregistre 44% des cas. Le trafic d'influence enregistre le plus faible pourcentage (4%). Dans l'ensemble, on a enregistré 100% d'auteur(e)s mineur(e)s et femmes de nationalité burkinabè.

En 2020, sept régions ont enregistré des cas de corruption et infractions assimilées. Parmi celles-ci, la région du Sahel vient en tête avec 56% des cas enregistrés. Elle est suivie de loin par la région des Hauts-Bassins avec 15% des cas. La région du Centre-Est ferme la liste avec 4% des cas.

Notes méthodologiques

Répartition des infractions de crimes et délits contre la paix publique en 2020 : rapport entre le nombre de cas de l'infraction de crimes et délits contre la paix publique et le nombre total de cas des infractions de crimes et délits contre la paix publique.

Nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique par région sur la population de la région.

II.2.1.6 Des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et de faux

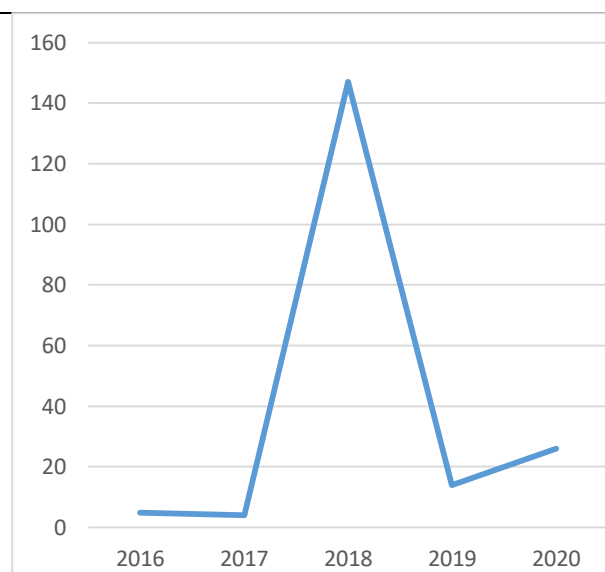
Tableau 17 : Récapitulatif crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et de faux

Nombre en 2020		% Faux et usage de faux	Variation ⁴ (%) de 2020 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs(%)		
Cas	Auteurs		2019	2016	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes
18	18	44	220	14	94	6	94	6	0

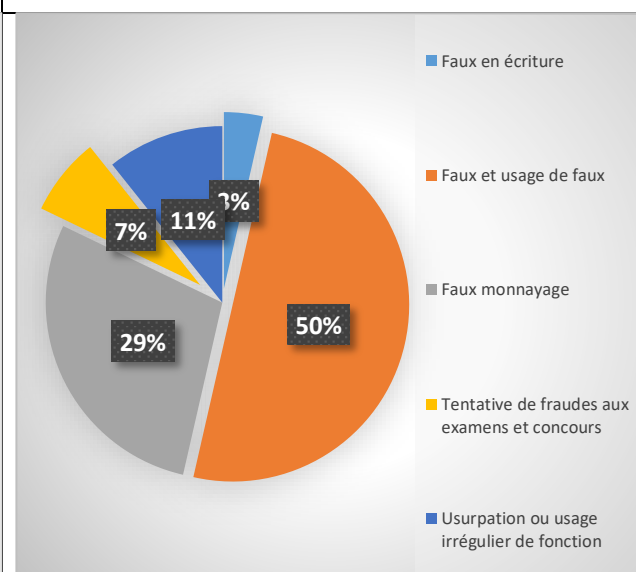
Tableau 18 : Nombre de crimes et délits contre la sécurité publique par région en 2020

Centre	Centre-Sud	Est	Nord	Plateau-Central	Sahel	Centre-Est	Sud-Ouest	Cascades	Centre-Ouest	Boucle du Mouhoun	Centre-Nord	Hauts-Bassins
10	0	0	0	0	0	1	1	2	2	4	4	4

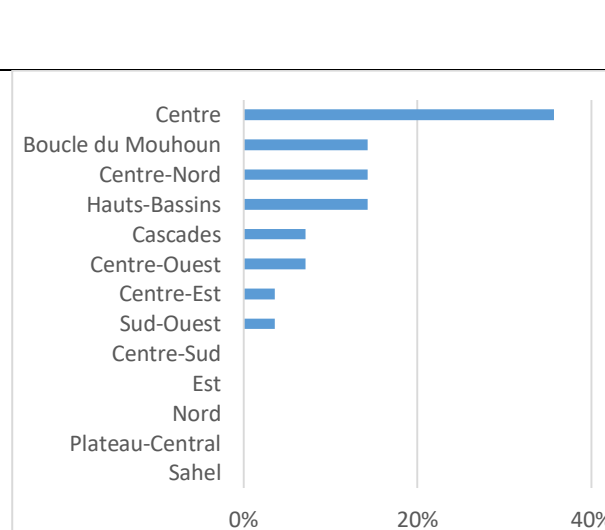
Graphique 35 : Evolution des cas de Faux en écriture ; Faux et usage de faux ; Faux monnayage ; Usurpation ou usage irrégulier de fonction



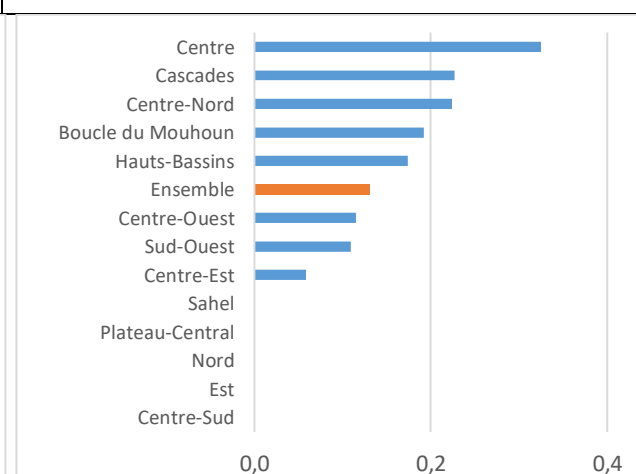
Graphique 36 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et de faux en 2020



Graphique 37 : Répartition des cas par région en 2020



Graphique 38 : Ratio des cas de Faux en écriture ; Faux et usage de faux ; Faux monnayage ; Usurpation ou usage irrégulier de fonction pour 100 000 habitants en 2020



⁴ Il s'agit de la variation des infractions qui présentent des données dans la série. Ce sont : Faux en écriture ; Faux et usage de faux ; Faux monnayage ; Usurpation ou usage irrégulier de fonction.

Points saillants :

- Augmentation de 220% du nombre de cas de faux en écriture, de faux et usage de faux, de faux monnayage et d'usurpation ou usage irrégulier de fonction ;
- La moitié des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et de faux concernent le faux et usage de faux ;
- 94% des auteurs sont des garçons en 2020.

Commentaires

En 2020, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 18 cas des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et de faux. Ces cas ont impliqué 18 auteur(e)s dont 94% de Burkinabè. Les auteurs de ces infractions sont composés de 94% de garçons et 6% de filles. Les infractions de faux en écriture, de faux et usage de faux, de faux monnayage et d'usurpation ou usage irrégulier de fonction ont connu une hausse considérable en 2020 par rapport à 2019, soit 220%.

Le faux et usage de faux constitue l'infraction la plus fréquente de cette catégorie avec 50% des cas.

La répartition des crimes et délits par région donne la région du Centre en tête avec 36% des cas. Elle est suivie de la Boucle du Mouhoun avec 14% des cas. Les régions du Centre-Est et du Sud-Ouest, avec 4% chacune ferme la liste des régions ayant enregistrées des valeurs. Cinq régions n'ont pas enregistré de cas en 2020.

La répartition des infractions pour 100 000 habitants varie selon les régions. Cinq (05) régions ont un ratio supérieur à la valeur nationale qui est de 0,1 cas pour 100 000 habitants. La région du Centre vient au premier rang des régions qui enregistrent le plus d'infractions liées aux crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et de faux avec 0,3 cas pour 100 000 habitants.

II.2.1.7 Crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues

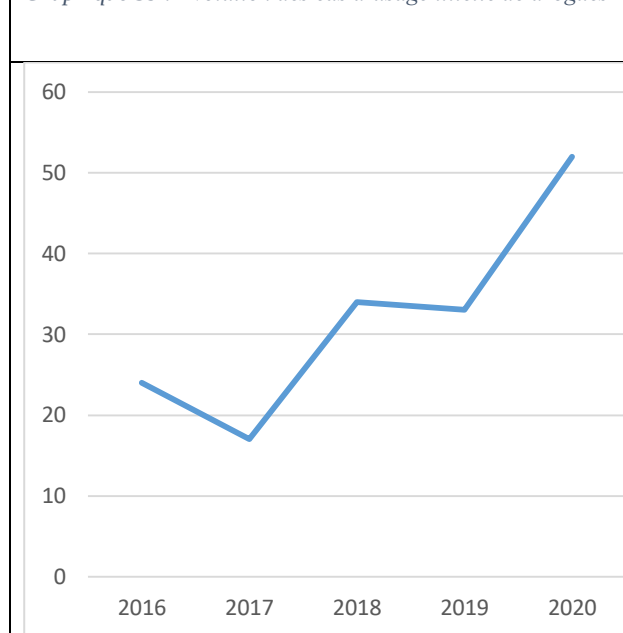
Tableau 19: Récapitulatif des crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues

Nombre en 2020		% Usage illicite de drogues	Variation ⁵ (%) de 2020 par rapport à :		Nationalité des auteurs (%)		Répartition des auteurs(%)		
Cas	Auteurs		2019	2016	Burkinabè	Autres	Garçons	Filles	Femmes
52	55	100	58	117	96	4	100	0	0

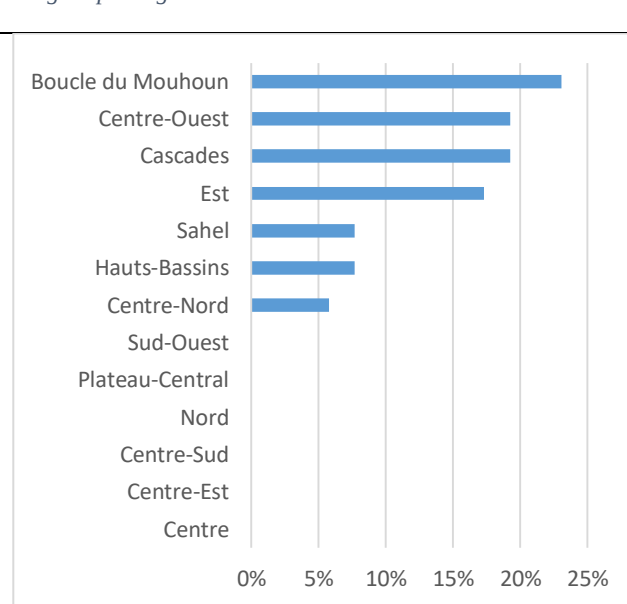
Tableau 20: Nombre de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues par région en 2020

Centre	Centre-Est	Centre-Sud	Nord	Centre-Nord	Hauts-Bassins	Sahel	Est	Cascades	Centre-Ouest	Boucle du Mouhoun	Plateau-Central	Sud-Ouest
0	0	0	0	3	4	4	9	10	10	12		

Graphique 39 : Evolution des cas d'usage illicite de drogues



Graphique 40 : Répartition (%) des cas d'usage illicite de drogues par région en 2020



⁵ Usage illicite de drogues

Points saillants :

- Augmentation de 58% du nombre de cas de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues en 2020 par rapport à 2019 ;
- 100% des crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues concerne l'usage illicite de drogues ;
- 100% des auteur(e)s de ces crimes et délits sont des garçons en 2020.

Commentaires

En 2020, les services de Police et de Gendarmerie ont enregistré 52 cas de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues. Ces cas ont impliqué 55 auteur(e)s qui sont tous des garçons dont 96% sont des burkinabè. Ces infractions ont connu une hausse de 58% par rapport à 2019.

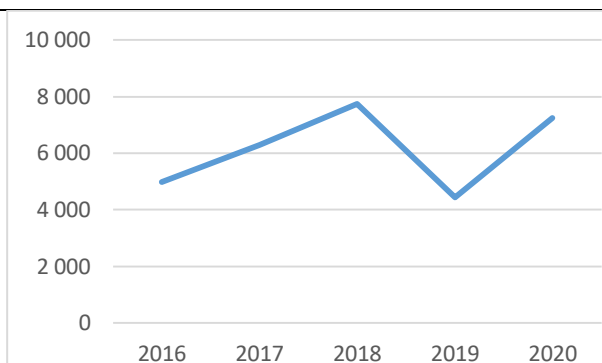
Selon la répartition des cas d'usage illicite de drogues par région, la Boucle du Mouhoun vient en tête avec 23% des cas. Elle est suivie par les régions du Centre-Ouest, des Cascades avec 19% des cas chacune et la région de l'Est 17%. Le Centre-Nord avec 4%, arrive en dernière position.

II.2.2 Victimes

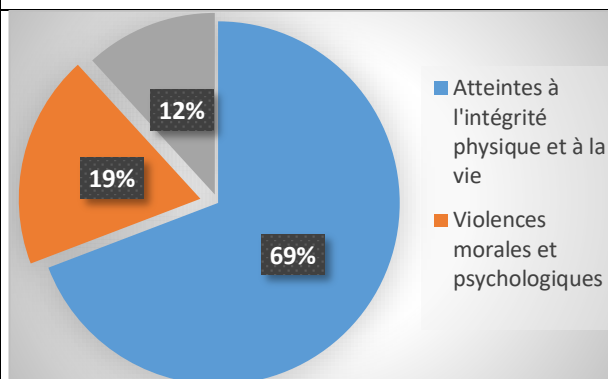
Tableau 21: Récapitulatif des violences enregistrées en 2020

Nombre en 2020		% de cas des atteintes à l'intégrité physique et à la vie	% des victimes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie	Variation (%) de 2020 par rapport à :		Nationalité des victimes (%)		Répartition des victimes (%)		
Cas	victimes			2019	2016	Burkinabè	Autres	Garçon	Fille	Femme
7 253	8 838									
		69	58	63	46	92	8	28	32	40

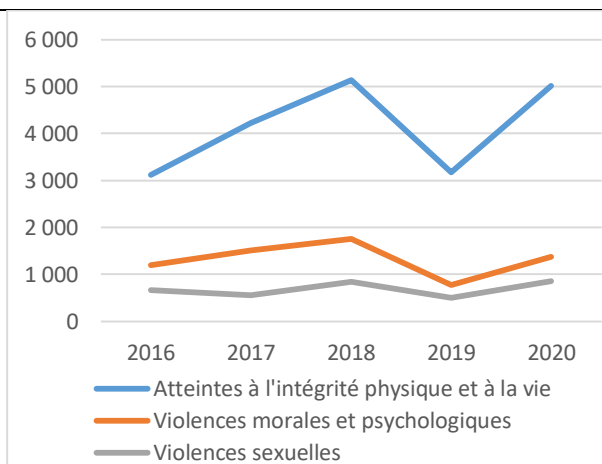
Graphique 41 : Evolution du nombre de cas de violences sur la période 2016-2020



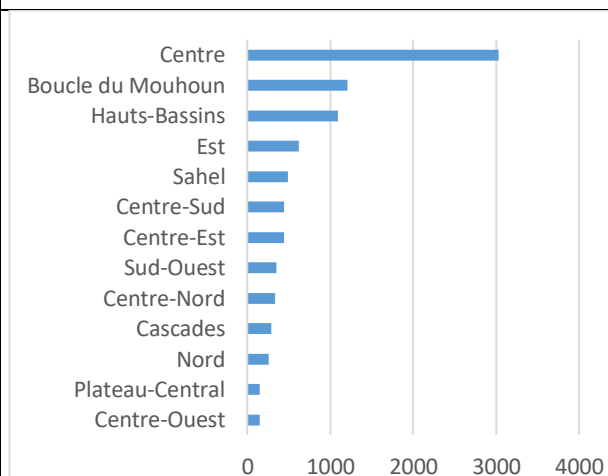
Graphique 42 : Répartition par type de violences en 2020



Graphique 43: Evolution des types de violences sur la période 2016-2020



Graphique 44: Situation des victimes par région en 2020



Points saillants

- 69% des cas de violences concernent les atteintes à l'intégrité physique et à la vie ;
- 60% des victimes de violences sont des mineur(e)s ;
- 58% des victimes de violences portent sur les atteintes à l'intégrité physique et à la vie.

Commentaires

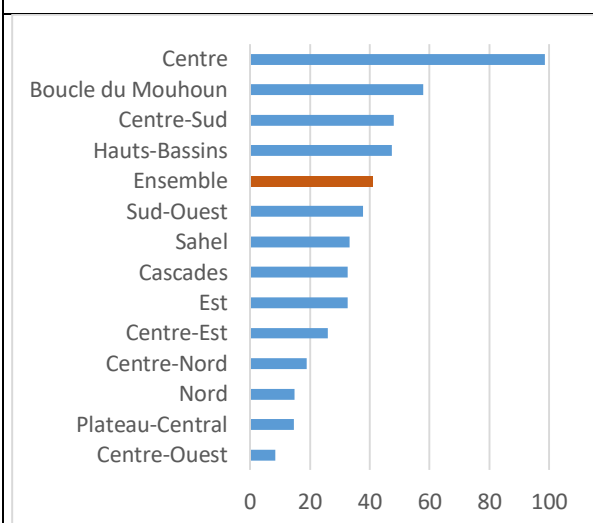
La Police nationale et la Gendarmerie nationale ont enregistré au cours de l'année 2020, plus de 7 200 cas de violences impliquant plus de 8 800 victimes mineur(e)s et femmes. Ces cas de violences se répartissent comme suit : 69% d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie, 19% de violences morales et psychologiques, et 12% de violences sexuelles.

Les garçons et les filles avec respectivement 28% et 32% représentent 60% des victimes au cours de l'année 2020.

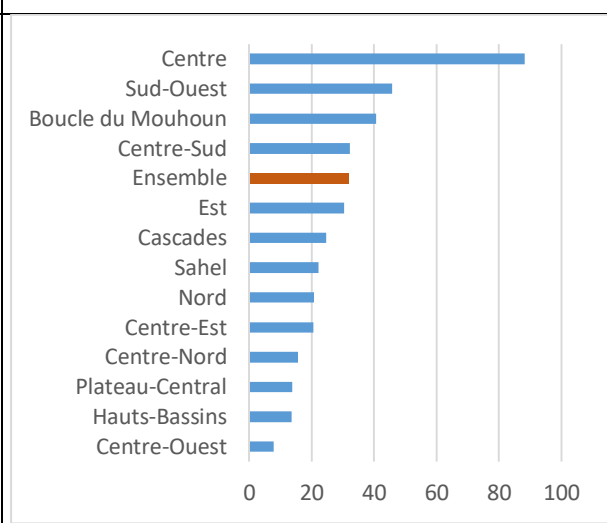
En 2020, les cas de violence dans leur ensemble ont connu une hausse de 63% par rapport à 2019 et de 46% par rapport à 2016.

Comparativement aux autres régions, le Centre enregistre le plus grand nombre de victimes de violence avec plus de 3 000 personnes. Elle est suivie de loin par les régions de la Boucle du Mouhoun et des Haut Bassins avec respectivement plus de 1 200 et près de 1 100 victimes. Les régions du Plateau Central et du Centre-Ouest comptent les plus faibles nombres de victimes avec 146 personnes chacune.

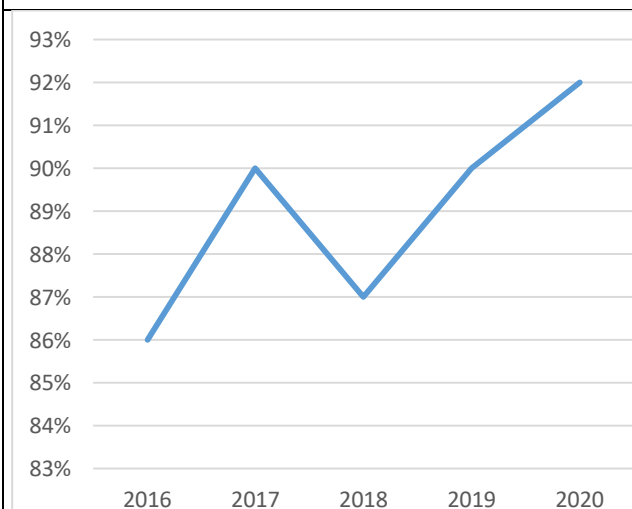
Graphique 45: Ratio des victimes pour 100 000 habitants par région en 2020



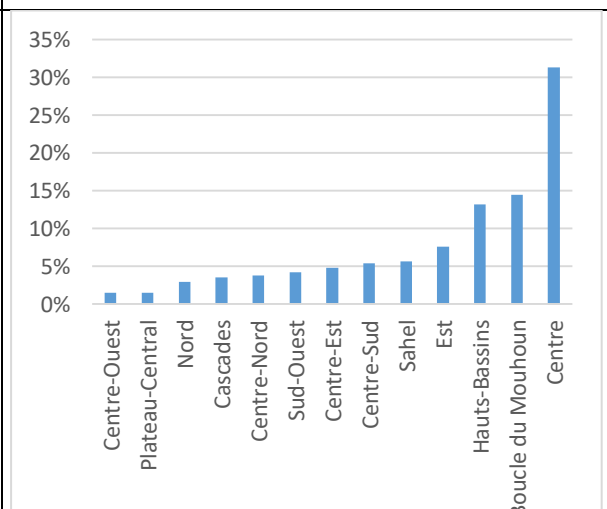
Graphique 46: Ratio des femmes victimes pour 100 000 habitants femmes par région



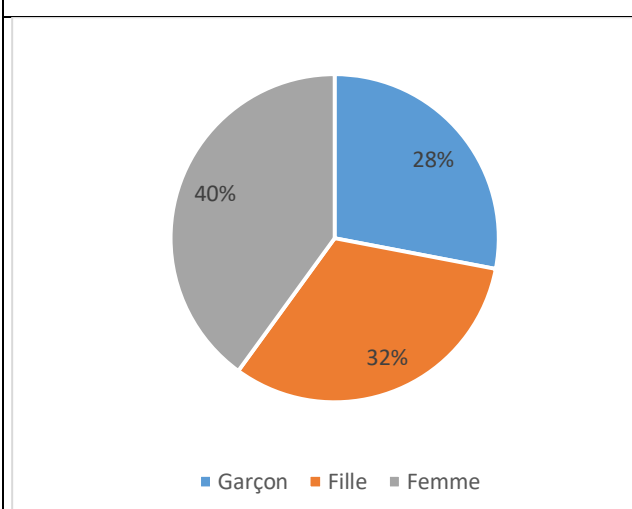
Graphique 47: évolution de la proportion des victimes burkinabè de 2016 à 2020



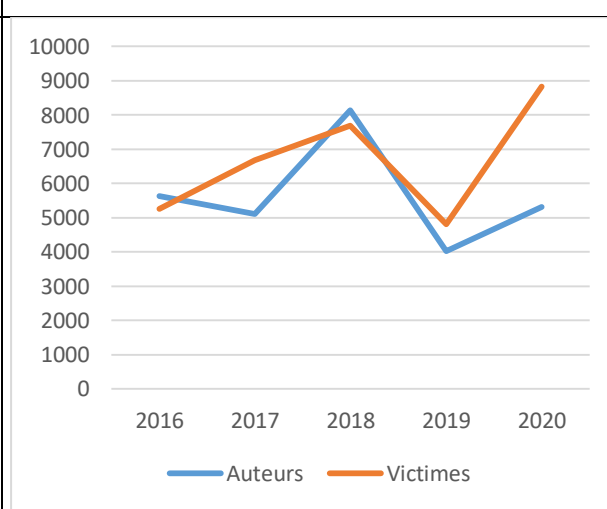
Graphique 48: Proportion des victimes burkinabè par région en 2020



Graphique 49: Répartition des victimes en femme, fille et garçon en 2020



Graphique 50: Evolution comparée du nombre des victimes et celui des auteurs de 2016 à 2020



Points saillants :

- Prédominance de la région du Centre suivant le ratio des victimes pour 100 habitants ;
- Hausse continue de la proportion des victimes burkinabè entre 2018 et 2020 ;
- Environ 1/3 des victimes burkinabè sont enregistrées dans la région du Centre.

Commentaires :

Avec 98 victimes de violences pour 100 000 habitants, la région du Centre détient le ratio le plus élevé comparativement aux autres régions. Outre le Centre, les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Sud et des Hauts-Bassins enregistrent des ratios supérieurs à la moyenne nationale qui est de 41 victimes pour 100 000 habitants.

En ce qui concerne les femmes, la région du Centre avec 88 victimes de violences pour 100 000 habitants enregistre également le plus grand ratio de victimes par rapport aux autres régions. Elle est suivie de loin par les régions du Sud-Ouest, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Sud qui enregistrent des ratios supérieurs à la moyenne (32 victimes pour 100 000 habitants).

Sur la période 2016-2020, la proportion des victimes burkinabè a augmenté de 6 points de pourcentage. Toutefois, elle avait atteint 90% en 2017 avant de baisser de 3 points de pourcentage en 2018. Entre 2018 et 2020, elle a connu une hausse continue de 5 points de pourcentage.

Suivant la répartition des victimes burkinabè par région en 2020, la région du Centre avec 31% vient en tête, suivie de loin par les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins avec respectivement 14% et 13%. Ces trois régions enregistrent plus de la moitié des victimes de violences de nationalité burkinabè tandis que les régions du Centre-Ouest et du Plateau Central avec 2% chacune ont les plus faibles parts.

Notes méthodologiques

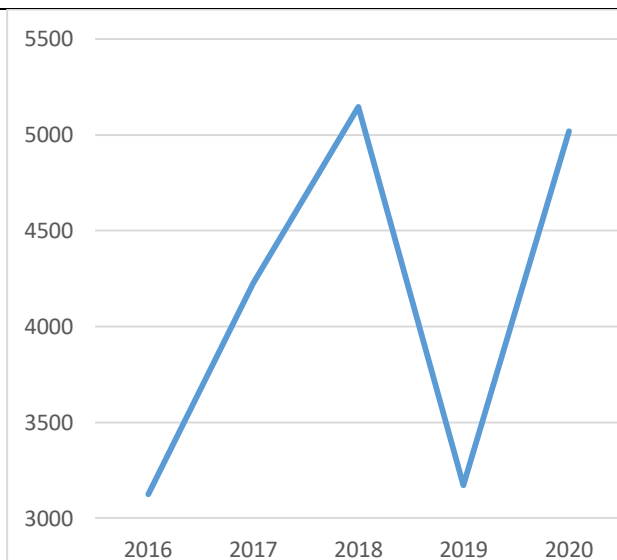
Répartition par type de violences de 2016 à 2020 : rapport entre le nombre de cas de violences par type de 2016 à 2020 et le nombre total de cas de violences de 2016 à 2020.

II.2.2.1 Atteintes à l'intégrité physique et à la vie

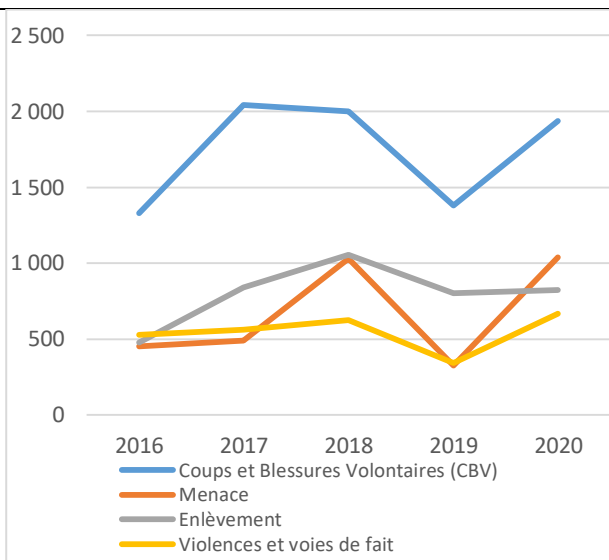
Tableau 22: Récapitulatif des atteintes à l'intégrité physique et à la vie en 2020

Nombre en 2020		% CBV	Variation (%) de 2020 par rapport à :		Nationalité des victimes (%)		Répartition des victimes (%)		
Cas	victimes		2019	2016	Burkinabè	Autres	Garçon	Fille	Femme
5 019	5095	39	58	61	90	10	28	32	40

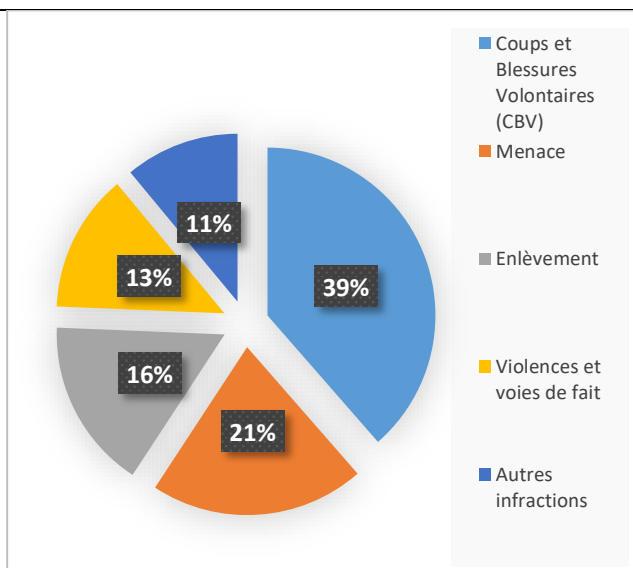
Graphique 51: Evolution du nombre des cas d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie de 2016 à 2020



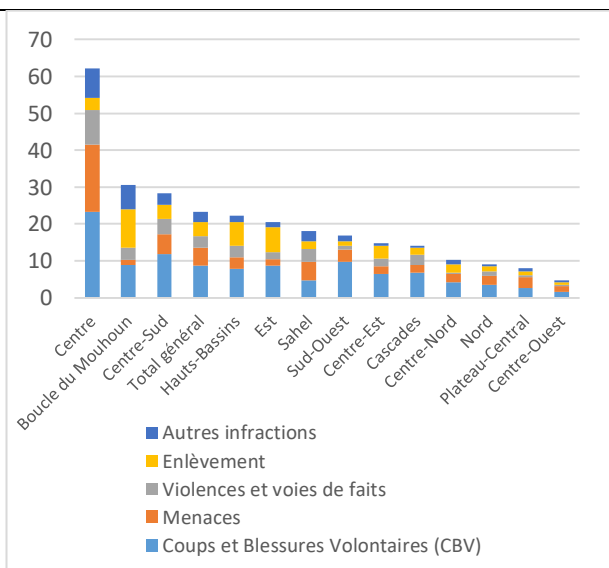
Graphique 52: Evolution des cas les plus fréquents d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie de 2016 à 2020



Graphique 53: Part (%) des cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie en 2020



Graphique 54: Ratio des cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie pour 100 000 habitants par région en 2020



Points saillants

- 39% des cas des atteintes à l'intégrité physique et à la vie sont des coups et blessures volontaires⁶ et 21 % sont des menaces ;
- Hausse de 58% des atteintes à l'intégrité physique et à la vie par rapport à 2019 ;
- Plus des 2/3 des cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie pour 100 000 habitants enregistrés dans la région du Centre

Commentaires

Au cours de l'année 2020, les services de sécurité ont enregistré plus de 5 000 cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie impliquant plus de 5 000 victimes mineur(e)s et femmes. Les cas les plus fréquents sont des coups et blessures volontaires (39%) et les menaces (21%).

Le nombre de cas d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie a connu une hausse de 61% par rapport à 2016 et de 58% par rapport à 2019. Ces cas ont connu une hausse continue entre 2016 et 2018 avant de baisser en 2019.

Au titre de l'année 2020, les cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie les plus fréquentes sont les coups et blessures volontaires (39%) tandis que les moins fréquentes sont les violences et voies de fait (13%).

En considérant l'ensemble des cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie pour 100 000 habitants par région en 2020, la région du Centre avec 62% vient largement en tête tandis que la région du Centre-Ouest avec 5% enregistre le ratio le plus faible.

Notes méthodologiques

Part des infractions majeures d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie en 2020 : rapport entre le nombre de cas infractions majeures à l'atteinte à l'intégrité physique et à la vie et le nombre total de cas infractions d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie

Répartition des infractions majeures d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie pour 100 000 habitants/région : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas infractions majeures à l'atteinte à l'intégrité physique et à la vie par région sur la population de la région.

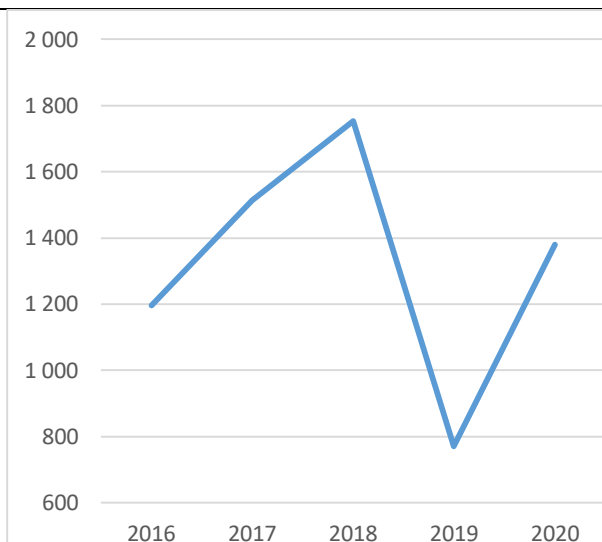
⁶ CBV prend également en compte CBV et destruction volontaire de biens.

II.2.2.2 Violences morales et psychologiques

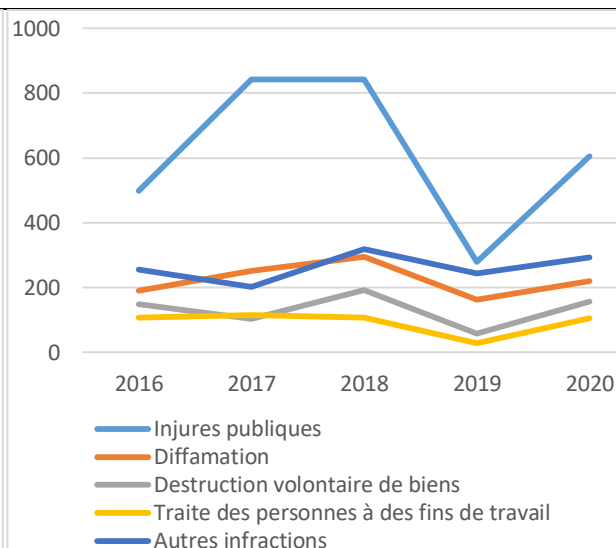
Tableau 23: Récapitulatif des violences morales et psychologiques en 2020

Nombre en 2020		% des injures publiques	Variation(%) de 2020 par rapport à :		Nationalité des victimes (%)		Répartition des victimes (%)		
cas	victimes		2019	2016	Burkinabè	Autres	Garçon	Fille	Femme
1379	1765	44	79	15	95	5	28	32	40

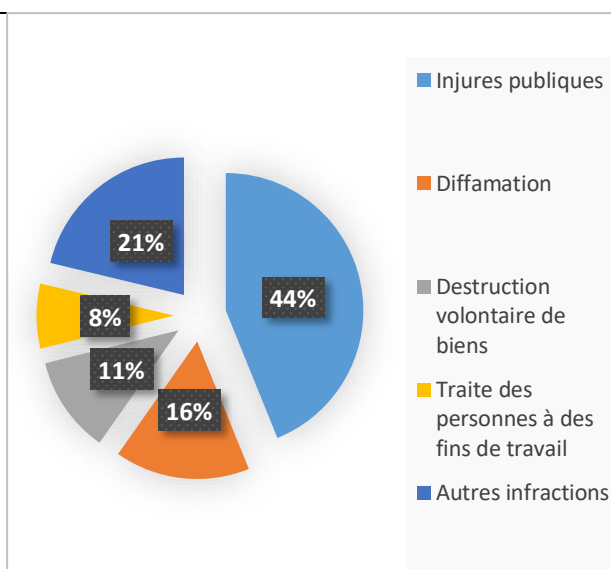
Graphique 55: Evolution des violences morales et psychologiques de 2016 à 2020



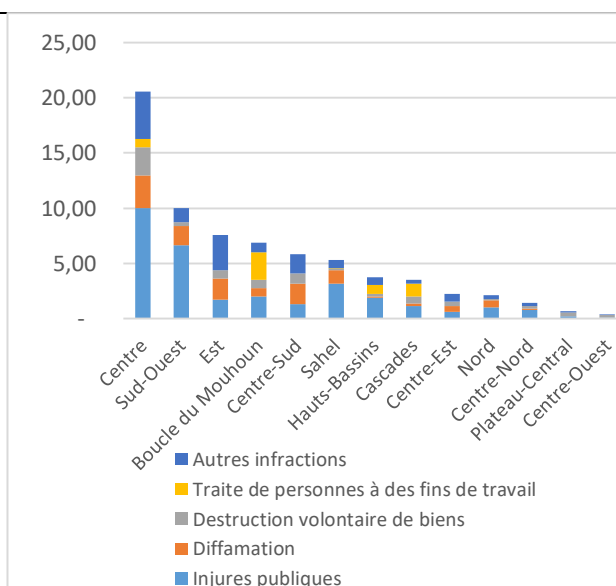
Graphique 56: Evolution des infractions les plus fréquentes des violences morales et psychologiques de 2016 à 2020



Graphique 57: Proportion des infractions les plus fréquentes en 2020



Graphique 58: ratio des infractions des violences morales et psychologiques pour 100 000 habitants en 2020



Points saillants

- 44% des cas de violences morales et psychologiques sont des injures publiques⁷ ;
- 60% des victimes des infractions sont des mineur(e)s ;
- Hausse de 79% des cas de violences morales et psychologiques.

Commentaires

Au cours de l'année 2020, les services de sécurité ont enregistré plus de 1 300 cas de violences morales et psychologiques impliquant plus de 1 700 victimes constituées de 60% de mineur(e)s soit 28% de garçons et 32% de filles.

Parmi les cas de violences morales et psychologiques, 44% sont des injures publiques.

Entre 2016 et 2020, le nombre de cas de violences morales et psychologiques a connu une hausse de 15% et de 79% entre 2019 et 2020.

Pour les violences morales et psychologiques, la région du Centre vient en tête avec 20 cas pour 100 000 habitants. Elle est suivie de loin par la région du Sud-Ouest avec 10 cas pour 100 000 habitants tandis que les régions du Plateau-Central et du Centre-Ouest avec moins d'un cas pour 100 000 habitants ont les ratios les plus bas.

Notes méthodologiques

Proportion des infractions les plus fréquentes en 2020 violences morales et psychologiques en 2019 : rapport entre le nombre de cas des infractions majeures des violences morales et psychologiques et le nombre total de cas des infractions des violences morales et psychologiques.

Ratio des infractions les plus fréquentes des violences morales et psychologiques pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas d'infraction majeure des violences morales et psychologiques par région sur la population de la région.

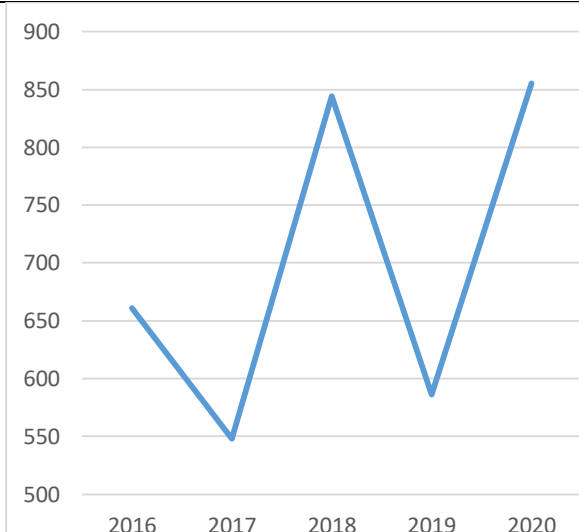
⁷ Injures publiques et menaces regroupent les infractions suivantes : injures publiques, injures publiques.

II.2.2.3 Violences sexuelles

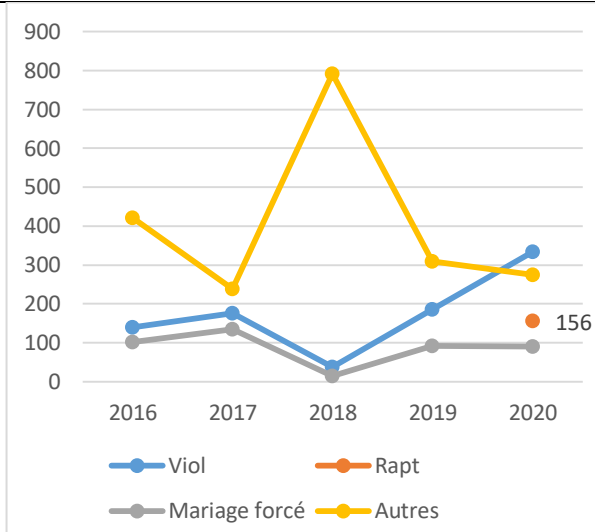
Tableau 24: résumé des violences sexuelles

Nombre en 2020		% viol	Variation(%) de 2020 par rapport à :		Nationalité des victimes (%)		Répartition des victimes (%)		
cas	victimes		2019	2016	Burkinabè	Autres	Garçon	Fille	Femme
855	865	39	46	29	98	2	11	57	32

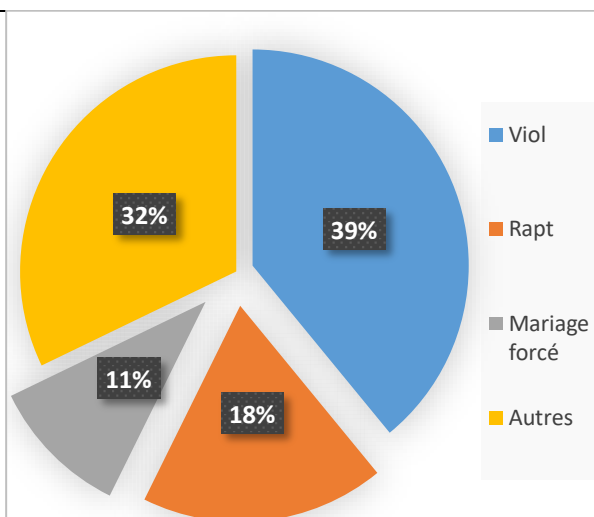
Graphique 59: Evolution des cas de violences sexuelles de 2016 à 2020



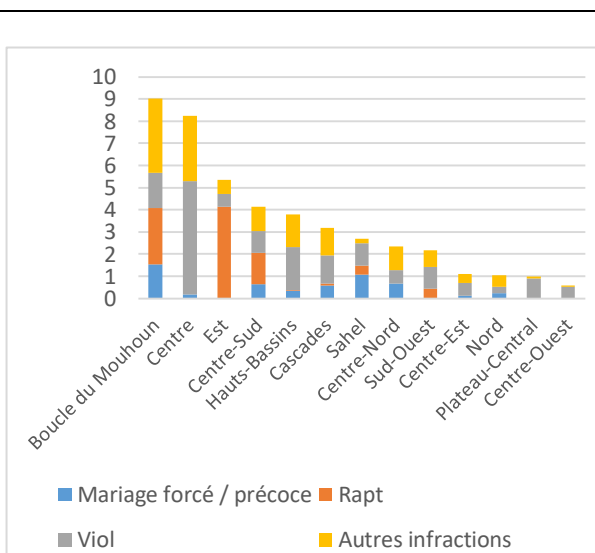
Graphique 60: Evolution des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles de 2016 à 2020



Graphique 61 : Proportion des infractions les plus fréquentes en 2020



Graphique 62 : Ratio des infractions les plus fréquentes des violences sexuelles pour 100 000 habitants par région en 2020



Points saillants

- 39% des violences sexuelles sont des viols ;
- Hausse de 46% des violences sexuelles par rapport à 2019 ;
- 57% des victimes des violences sexuelles sont des filles ;
- 98% des victimes sont de nationalité burkinabè.

Commentaire

Au cours de l'année 2020, les services de sécurité ont enregistré plus de 800 cas de violences sexuelles impliquant plus de 800 victimes mineur(e)s et femmes.

Suivant les cas de violences sexuelles en 2020, le viol vient en tête avec 39%. Le rapt dont les données sont collectées pour la première fois en 2020, est aussi l'une des violences sexuelles la plus constatée avec 18% des cas.

Entre 2016 et 2020, le nombre de cas de violences sexuelles n'a pas évolué de manière continue. En effet, les plus grands nombres de cas ont été enregistré en 2017 et 2020 avec respectivement 844 et 855 cas.

Suivant la répartition par région des infractions les plus fréquentes pour 100 000 habitants, la Boucle du Mouhoun avec 9 cas enregistre le plus grand ratio. Elle est suivie de celle du Centre avec plus de 8 cas. La région du Centre-Ouest avec 1 cas pour 100 000 habitants vient en dernière position.

En 2020, 98% des victimes de violences sexuelles sont des burkinabè dont 57% de filles et 32% de femmes.

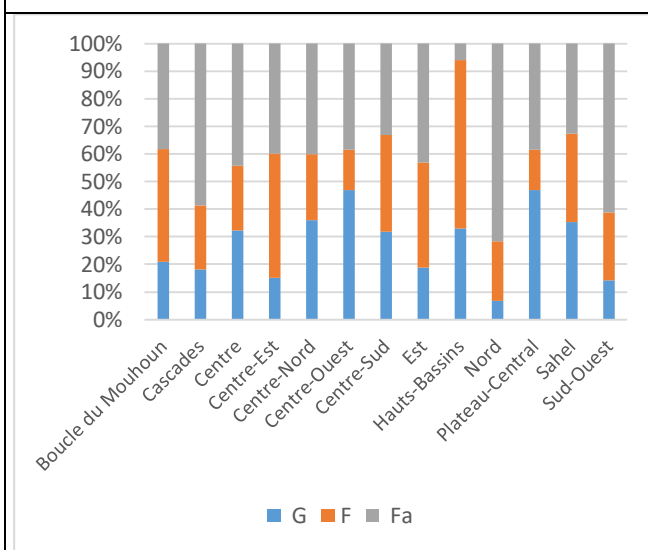
Notes méthodologiques

Proportion des infractions majeures des violences sexuelles en 2020 : rapport entre le nombre de cas des infractions majeures des violences sexuelles et le nombre total de cas des infractions des violences sexuelles.

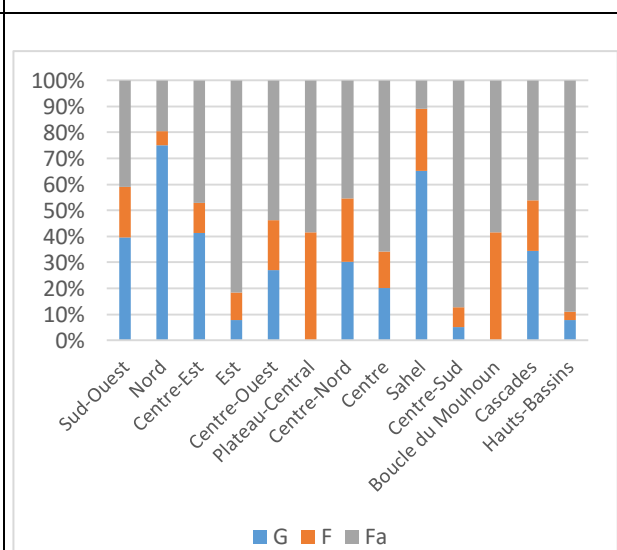
Ratio des infractions majeures des violences sexuelles pour 100 000 habitants : produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas des infractions majeures violences sexuelles par région sur la population de la région.

II.2.2.4 Aperçu des victimes selon la catégorie

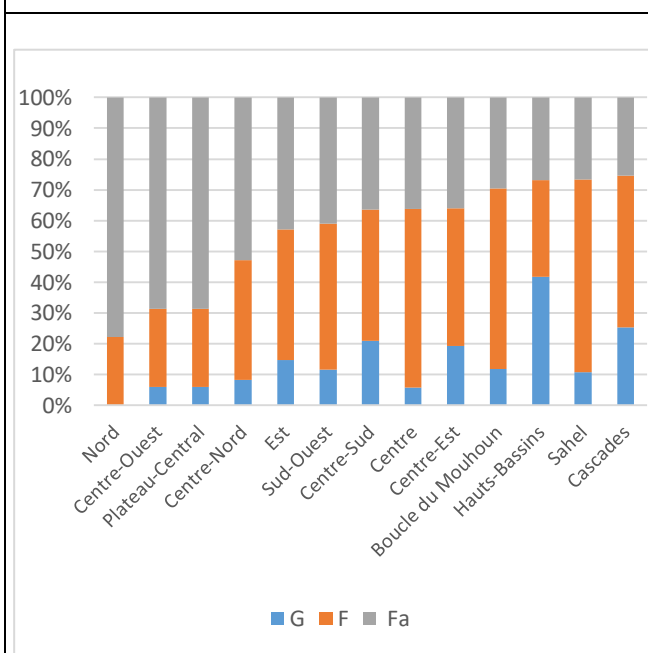
Graphique 63: Taux des victimes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie par région en 2020



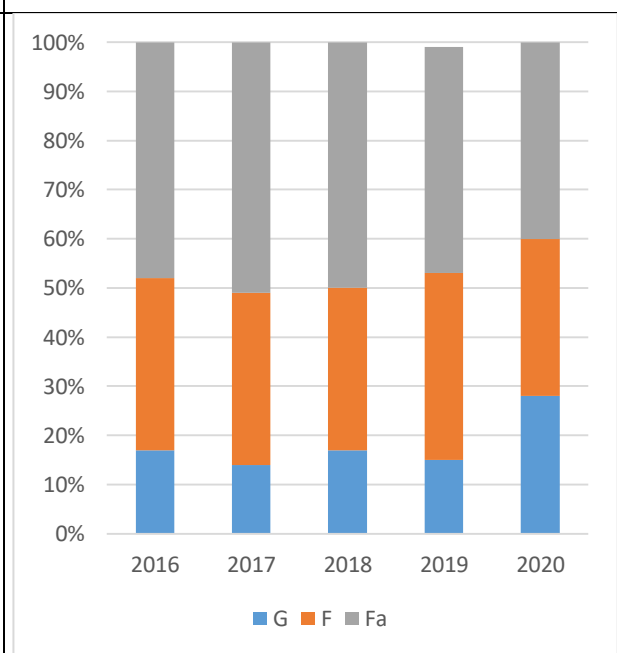
Graphique 64: Taux des victimes des violences morales et psychologiques par région en 2020



Graphique 65: Taux des victimes des violences sexuelles par région en 2020



Graphique 66 : Répartition des victimes par catégorie de 2016 à 2020



Points saillants

- Plus de la moitié (57%) des victimes de violences morales et psychologiques sont des femmes ;
- 45% des victimes d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie sont des femmes ;
- 57% des victimes de violences sexuelles sont des filles.

Commentaires

Entre 2016 et 2020, sur l'ensemble des types de violences, on note une prédominance des femmes victimes sur les filles et les garçons mineur(e)s. Toutefois, la part des victimes garçons a augmenté de 13 points de pourcentage par rapport à 2019, tandis que celles des femmes et des filles ont baissé de 6 points de pourcentage chacune.

En matière d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie, en 2020, ce sont les femmes qui sont les plus touchées (40%) sur le plan national. Elles sont suivies par les filles (32%). La région du Nord vient en tête avec 78% de femmes victimes.

En ce qui concerne les violences morales et psychologiques, les femmes sont également les plus touchées sur le plan national (40%).

Suivant la répartition des victimes par catégorie et par région, la région des Hauts-Bassins enregistre la plus grande proportion de femmes victimes de violences morales et psychologiques (89%) tandis que le Nord enregistre la plus grande proportion de victimes garçons qui est de 75%.

Pour ce qui est des violences sexuelles, les filles sont les plus touchées (57%).

Notes méthodologiques

Taux des victimes des atteintes à l'intégrité physique et à la vie : rapport entre le nombre de de victimes d'infractions d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie, par sexe et par âge par région et le nombre total des victimes d'infractions d'atteintes à l'intégrité physique et à la vie par région.

Taux des victimes des violences morales et psychologiques : rapport entre le nombre de victimes d'infractions de violences morales et psychologiques, par sexe et par âge par région et le nombre total de victimes d'infractions violences morales et psychologiques par région.

Taux des victimes des violences sexuelles : rapport entre le nombre de victimes d'infractions de violences sexuelles par région, par sexe et par âge et le nombre total d'infractions violences sexuelle par région s.

Taux des victimes selon l'âge et le sexe : rapport entre le nombre de victimes par sexe et par âge et le nombre total des victimes.

GLOSSAIRE

Concepts de police administrative

- ☞ **Assistance aux autres administrations** : aide apportée aux services publics et privés dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'enfant et de la femme ;
- ☞ **Déclaration d'enfants en fugue reçue** : action par laquelle l'on signale la fuite d'un enfant pour des raisons ignorées ;
- ☞ **Déclaration de sorties d'enfants reçue** : action par laquelle l'on signale une absence momentanée d'un enfant ;
- ☞ **Déclaration de sorties de femmes reçue** : action par laquelle l'on signale une absence momentanée d'une femme ;
- ☞ **Enfant déclaré en fugue reçu** : enfant en fuite pour des raisons ignorées reçus ;
- ☞ **Enfant déclaré sorti reçu** : enfant faisant l'objet de déclaration de sortie accueillis ;
- ☞ **Enfant égaré retrouvé** : enfant se trouvant dans l'impossibilité de retrouver sa famille et conduits aux services de sécurité ;
- ☞ **Femme en difficulté reçue** : femme en détresse dont la nature du problème n'est pas de la compétence des services de sécurité ;
- ☞ **Réquisition à personne qualifiée** : acte écrit par lequel l'on requiert la compétence d'une personne physique ou morale dans le cadre d'une enquête impliquant les mineur(e)s et les femmes ;
- ☞ **Sortie dissuasive** : action entreprise dans le but de prévenir la commission des infractions à la loi pénale impliquant les mineur(e)s et les femmes ;
- ☞ **Sortie pour contrôle** : action répressive menée sur la voie ou dans les lieux publics sur les questions de violation des droits des mineur(e)s et des femmes ;
- ☞ **Sortie pour sensibilisation** : opération de conscientisation des populations sur les droits des mineur(e)s et des femmes.

Concepts de police judiciaire

- ☞ **Abandon de domicile conjugal / famille** : fait pour le père ou la mère de famille d'abandonner, pendant plus de trois mois la résidence familiale et de se soustraire, sans motif légitime, à ses obligations légales au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur ;
- ☞ **Abattage clandestin** : mise à mort des animaux d'élevage dévolus à la production de viande dans des conditions qui ne respectent pas les normes réglementaires ;
- ☞ **Abus d'autorité** : fait pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, agissant dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, de s'introduire ou de tenter de s'introduire dans le domicile d'autrui contre le gré de celui-ci hors les cas prévus par la loi ;
- ☞ **Abus de confiance** : fait pour quiconque de détourner ou dissiper au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs, des données informatiques ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'il a accepté à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé ;
- ☞ **Adultère** : fait pour une personne mariée d'avoir des relations sexuelles avec une personne autre que son conjoint ;
- ☞ **Assassinat** : homicide commis avec préméditation ou guet-apens ;

Assistance à huissier : fait pour les OPJ et APJ d'assister un Huissier dans l'accomplissement de ses missions ;

- ☞ **Association de malfaiteurs** : toute association ou entente quels que soient sa durée et le nombre de ses membres, formée ou établie dans le but de préparer ou de commettre des crimes contre les

personnes ou les propriétés, constitue le crime d'association de malfaiteurs qui existe par le seul fait de la résolution d'agir arrêtée en commun.

- ☞ **Attentat à la pudeur** : tout acte de nature sexuelle, contraire aux bonnes mœurs, exercé directement et intentionnellement sur un mineur ou avec violence, contrainte ou surprise sur un adulte.
- ☞ **Avortement** : fait pour quiconque par aliments, breuvages, médicaments, manœuvres, violences, ou par tout autre moyens, procure ou tente de procurer l'avortement d'une femme enceinte ou supposée enceinte ; qu'elle y ait consentie ou non.
- ☞ **Banqueroute** : fait pour tout commerçant en état de cessation de paiement qui, soit par négligence, soit intentionnellement, accomplit des actes de nature à nuire à ses créanciers ;
- ☞ **Blanchiment d'argent** : fait de dissimuler de l'argent sale afin de le réinvestir dans les activités légales permettant aux criminels de pouvoir utiliser massivement les revenus illégaux sans être repérés ;
- ☞ **Chantage** : est coupable de chantage, quiconque, au moyen de la menace écrite ou verbale, de révélation ou d'imputation diffamatoire, obtient soit la remise de fonds ou valeurs, soit la remise de données informatiques, soit la signature ou la remise des écrits prévus à l'article 611-28 ;

Commission rogatoire : acte par lequel le juge d'instruction délègue ses pouvoirs à un autre magistrat ou à un officier de police judiciaire pour qu'il exécute à sa place un acte d'instruction ;

- ☞ **Concussion** : tout agent public qui sollicite, reçoit, exige ou ordonne de percevoir ce qu'il sait ne pas être dû ou excède ce qui est dû, soit à lui-même, soit à l'administration, soit aux parties pour lesquelles il perçoit ;
- ☞ **Corruption** : fait, pour quiconque de promettre, offrir ou accorder à un agent public, directement ou indirectement, un avantage indu, soit pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions ;
- ☞ **Coups et Blessures Volontaires (CBV)** : fait pour quiconque, de faire volontairement, des blessures ou de porter des coups, ou commet toutes autres violences ou voies de fait, s'il est résulté de ces violences une maladie ou une incapacité totale de travail personnel de plus de sept jours et de moins de vingt et un jours.
- ☞ **Cybercriminalité** : fait pour quiconque, qui frauduleusement, accède ou se maintient dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, entrave ou fausse le fonctionnement d'un système de traitement automatisé ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, directement ou indirectement introduit des données dans un système de traitement automatisé ou supprime ou modifie les données qu'il contient ou leur mode de traitement ou de transmission ;
- ☞ **Destruction volontaire de biens** : destruction ou détérioration d'un objet mobilier ou d'un bien immobilier appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive ou incendiaire, ou d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes ;
- ☞ **Détention illégale d'armes à feu** : fait pour quiconque sans autorisation légalement requise, fabrique, exporte, importe, détient, cède ou achète une arme à feu ou des munitions ou agit en tant qu'intermédiaire à la vente ou à l'achat ou est responsable du transport, du transit sur le territoire du Burkina Faso ou transbordement d'une arme à feu ou de munitions ;
- ☞ **Détournement de biens d'héritage** : fait pour le cohéritier ou le prétendant à la succession qui frauduleusement dispose avant le partage de tout ou partie de l'héritage ;
- ☞ **Détournement de biens publics** : fait pour toute personne qui détourne ou dissipe à des fins personnelles des deniers publics, effets, actifs en tenant lieu, titre de paiement, valeur mobilière, actes contenant ou opérant obligations ou décharges, matériels ou objets mobiliers appartenant, destinés ou confiés à l'État, aux collectivités ou établissements publics, aux organismes ou sociétés bénéficiant d'une participation de l'État, qu'elle détient en raison de ses fonctions ;
- ☞ **Détournement de mineur(e)s** : fait pour quiconque, un mineur aura été confié par ceux qui en avaient légalement la garde et qui refusent de le représenter à ceux qui ont le droit de le réclamer à l'exception des pères et mères ;
- ☞ **Diffamation** : C'est toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération des personnes ou du corps auquel le fait est imputé ;

- ☞ **Empoisonnement** : attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées et quelles qu'en aient été les suites ;
- ☞ **Enlèvement de mineur(e)s** : constitue l'enlèvement, quiconque par violences, menaces ou fraude enlève ou fait enlever un mineur ou l'entraîne, le détourne ou le déplace ou le fait entraîner, détourner ou déplacer des lieux où il était mis par ceux à l'autorité ou à la direction desquels il était soumis ou confié ;
- ☞ **Enrichissement illicite** : toute personne qui se sera enrichie en se servant de denier, matériel, titre, acte, objet, effet ou tout autre moyen appartenant à l'État ;
- ☞ **Escroquerie** : fait pour quiconque, soit en faisant usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit en abusant d'une qualité vraie, soit en employant des manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'autrui, à remettre des fonds, des valeurs, des données informatiques ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge ;
- ☞ **Évasion** : fait pour un détenu de se soustraire à la garde à laquelle il est soumis ;
- ☞ **Exploitation de personnes** : fait de profiter de l'état de vulnérabilité ou de dépendance d'une personne dans le but de tirer des avantages économiques ;
- ☞ **Exposition ou délaissement d'enfants ou d'incapables** : fait pour quiconque expose ou fait exposer, délaisse ou fait délaisser en un lieu solitaire un enfant ou un incapable hors d'état de se protéger lui-même en raison de son état physique ou mental ;
- ☞ **Faux en écriture** : altération frauduleuse de la vérité manifestée dans un écrit public, authentique, privé, de commerce ou de banque susceptible de causer un préjudice à autrui, par l'un des procédés déterminés par la loi ;
- ☞ **Faux et usage de faux** : c'est l'altération frauduleuse de la vérité accomplie dans un écrit par des moyens déterminés par la loi et de nature à causer un préjudice à autrui ;
- ☞ **Filouterie** : fait de se faire remettre un bien ou un service tout en sachant que l'on ne pourra pas le payer ;
- ☞ **Fraude en matière d'or** : exploitation et/ou commercialisation illégales de l'or ;
- ☞ **Harcèlement sexuel** : fait d'imposer à une personne de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui, soit porte atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent en son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. C'est aussi le fait d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers ;
- ☞ **Homicide involontaire** : fait pour quiconque commet par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements involontairement un homicide ou en est involontairement la cause ;
- ☞ **Homicide volontaire / meurtre** : fait pour une personne de donner volontairement la mort à autrui ;
- ☞ **Incendie volontaire** : destruction par la flamme qui en se propageant cause d'énormes dégâts provoquée par une tierce personne de façon volontaire ;
- ☞ **Inceste** : fait d'avoir des rapports sexuels avec ses ascendants ou descendants sans limitation de degré ou avec un frère ou une sœur germain, consanguin ou utérins ;
- ☞ **Incitation de mineur(e)s à la débauche** : Constitue une incitation de mineur à la débauche, l'outrage public à la pudeur commis en privé, en présence d'un mineur ;
- ☞ **Infanticide** : meurtre ou assassinat d'un enfant nouveau-né. Un enfant est considéré comme nouveau-né jusqu'à l'expiration du délai prescrit pour la déclaration de naissance ;
- ☞ **Menaces verbales de mort** : message adressé oralement à une personne lui faisant savoir qu'il sera porté atteinte à sa vie éventuellement sous certaines conditions souvent liées à ce que fera ou non cette personne parfois dans l'intérêt du message ;
- ☞ **Menaces de mort** : fait pour quiconque de menacer de mort par écrit anonyme ou signé, image, symbole, emblème ou toutes formes d'expression de la mort ;

- ☞ **Injures publiques** : expression outrageante, terme de mépris ou invective, qui ne renferme l'imputation d'aucun fait ;
- ☞ **Instructions du parquet** : ce sont des instructions données par le Procureur général ou le Procureur du Faso ou ses substituts à la police judiciaire ;
- ☞ **Ivresse publique et manifeste** : état d'ébriété sur la voie publique ;
- ☞ **Maltraitance** : souffrances physiques, morales ou psychologiques graves et/ou récurrentes infligées à un enfant. C'est aussi le fait pour quiconque de faire volontairement des blessures, porter des coups ou priver d'aliments ou de soins à un enfant de moins de quinze (15) ans au point de compromettre sa santé ;
- ☞ **Mariage forcé/précoce** : obligation faite à une personne de contracter un mariage contre son consentement ;
- ☞ **Menaces** : délit qui consiste à faire connaître à quelqu'un son intention de porter atteinte à sa personne, notamment verbalement ou par écrit, image ou tout autre moyen ;
- ☞ **Mendicité** : fait pour quiconque qui ayant des moyens de subsistance ou étant en mesure de se les procurer par le travail, sollicite l'aumône par l'un au moins des procédés décrits par la loi ;
- ☞ **Mutilations génitales féminines** : fait pour quiconque de porter ou tente de porter atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme par ablation totale, par excision, par infibulation, par insensibilisation ou par tout autre moyen ;
- ☞ **Outrage à agent** : toute parole, geste, menace, écrit ou dessins non rendus publics, ou encore par envoi d'objets quelconques tendant à porter atteinte à l'honneur ou délicatesse et visant tout officier ministériel ou tout commandant ou agent de la force publique ;
- ☞ **Outrage public aux bonnes mœurs** : toute exhibition sexuelle ou tout autre acte intentionnel contraire aux bonnes mœurs accompli publiquement ou dans un lieu privée accessible aux regards du public, susceptible d'offenser la pudeur et le sentiment moral des personnes qui en sont les témoins involontaires ;
- ☞ **Parricide** : meurtre des père et mère légitimes, naturels ou adoptifs ou de tout autre ascendant légitime ;
- ☞ **Proxénétisme** : fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit :
 - d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui ;
 - de tirer profit de la prostitution d'autrui, d'en partager les produits ou de recevoir des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution ;
 - d'embaucher, d'entraîner ou de détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire ;
- ☞ **Racolage** : fait pour quiconque, par tout moyen, y compris la tenue vestimentaire ou son attitude de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou de promesse de rémunération ;
- ☞ **Rébellion** : toute attaque ou toute résistance pratiquée avec violence ou voies de fait envers les fonctionnaires ou les représentants de l'autorité publique agissant pour l'exécution des ordres ou ordonnances émanant de cette autorité ou des lois, règlements, décisions judiciaires ou mandats de justice ;
- ☞ **Recel de choses** : fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose ou des données informatiques, ou de faire office d'intermédiaire afin de les transmettre, en sachant que cette chose ou ces données informatiques proviennent d'un crime ou d'un délit. Constitue également un recel le fait, en connaissance de cause, de bénéficier, par tout moyen, du produit d'un crime ou d'un délit ;
- ☞ **Séquestration** : fait de retenir une personne enfermée contre son gré en dehors de toute autorité légale en usant de violence, de ruse ou de menace ;
- ☞ **Stellionat** : fait de s'approprier, d'aliéner, de vendre, d'échanger, d'hypothéquer ou d'engager un immeuble dont on savait n'être pas propriétaire ou encore de le présenter à dessein comme non grevé d'hypothèque ou aliénable ;
- ☞ **Trafic d'armes** : fait, pour quiconque, sans autorisation légalement requise, de fabriquer, exporter, importer, détenir, céder, vendre ou acheter une arme à feu ou des munitions ou agit en tant

qu'intermédiaire à la vente ou à l'achat ou est responsable du transport, du transit sur le territoire du Burkina Faso ou du transbordement d'une arme à feu ou de munitions ;

- ☞ **Trafic de stupéfiants** : fait pour quiconque d'importer ou d'exporter de manière illicite des stupéfiants ;
- ☞ **Trafic d'influence** : fait, pour quiconque de promettre, offrir ou accorder à un agent public ou à toute autre personne, directement ou indirectement, un avantage indu, afin que ledit agent ou ladite personne use de son influence réelle ou supposée en vue d'obtenir d'une administration ou d'une autorité publique, un avantage indu pour l'instigateur initial de l'acte ou pour toute autre personne ;
- ☞ **Traite des personnes** : la traite des personnes désigne le recrutement, le transport, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par le recours à la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, notamment, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes ;
- ☞ **Usage de fausses monnaies** : fait pour quiconque de participer à l'émission, l'utilisation, l'exposition, la distribution, l'importation de signes monétaires contrefaits, falsifiés, altérés ou colorés ;
- ☞ **Usage illicite de stupéfiants** : désigne l'usage des drogues interdites et l'usage hors prescription médicale des autres drogues placées sous contrôle sur le territoire national ;
- ☞ **Usure** : tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un taux effectif global d'intérêt excédant à la date de sa stipulation, le taux de l'usure déterminé par le Conseil des ministres de l'Union monétaire ouest africaine ;
- ☞ **Usurpation de titre** : fait pour quiconque, sans titre de s'immiscer dans des fonctions publiques, civiles ou militaires, pour accomplir un acte de ces fonctions ;
- ☞ **Vagabondage** : fait pour quiconque trouvé dans un lieu public ne peut justifier d'un domicile certain, ni de moyens de subsistance et n'exerce ni métier ni profession ;
- ☞ **Viol** : acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte ou surprise ;
- ☞ **Violation de domicile** : fait pour quiconque, de s'introduire ou tenter de s'introduire dans le domicile d'autrui par fraude, à l'aide de menaces ou de violences contre les personnes ou les choses ;
- ☞ **Violences et voies de fait** : fait pour toute personne de volontairement porter des blessures ou des coups ou de commettre toute autre violence si ceux-ci n'ont occasionné aucune maladie ou une incapacité de travail ou s'ils ont entraîné une incapacité de travail personnel inférieure ou égale à sept jours ;
- ☞ **Vol** : soustraction frauduleuse de la chose d'autrui ;
- ☞ **Vol aggravé** : vol commis avec des circonstances aggravantes limitativement énumérés par la loi.

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom (s)	Structure	E-mail	Téléphone
01	BARGO Lassana	DSS/DGESS/MSECU	lassana_2013bargo@yahoo.com	70 30 60 74
01	ZONGO Règma	DPPO/DGESS/MSECU	tyariko@yahoo.fr	73 95 14 21
02	DOUBARE Abdoulaye	DSS/DGESS/MSECU	doubareabdoulaye@yahoo.fr	70 84 13 18
03	KIEMTORE Charles	DSS/DGESS/MSECU	kiemtcharlis@yahoo.fr	76 57 49 28
04	DINDANE Jean Baptiste	DSEC/DGESS/MSECU	dinedebaptiste@gmail.com	70 61 04 56
05	YANOGO Henri	DCPP/DGESS/MSECU	yanogo10@yahoo.fr	70 15 68 22
06	SAVADOGO Moussa	DSS/DGESS/MSECU	sawmoussa@hotmail.fr	71 90 83 37
07	BAYO Yaya	DSS/DGESS/MSECU	Bayoyaya63@gmail.com	72 14 02 24
08	NABARE Emile	DFP/DGESS/MSECU		
09	OUEDRAOGO Ousmane	DSS/DGESS/MSECU	Ousmalo@yahoo.fr	70 71 08 93
10	ZELLE Alimatou	DSS/DGESS/MSECU	alimatouz@yahoo.com	74 48 08 39
11	ZOGONA G. Sédécias	DCPP/DGESS/MSECU	zsedecias@gmail.com	71 61 14 52
12	KABORE Charles Blaise	EMGN/Groupement Grie/Kdg	kcblaise@yahoo.fr	70 31 42 55
13	OUEDRAOGO Soumaïla	DGPN/DRPN/CO	drpncosk2016@gmail.com	70 56 02 38
14	KORBEOGO Abdoulay	DPPO/DGESS/MSECU	korbeogoab@gmail.com	76 10 31 63
15	OUEDRAOGO A. C. Farouck	DSEC/DGESS/MSECU	ouedraogoahmedcheik@gmail.com	73 05 04 41
16	TRAORE Mamadou	DAF/MSECU	Mamadou.mt1931@yahoo.fr	71 80 19 50
17	KAM Claudine	DFP/DGESS/DFP		70 68 66 6
18	OUEDRAOGO Lucie	DMP/MSECU		51 03 86 99